

Schéma Régional de Développement de l'Occitan

2015 - 2020

Sommaire :

<u>Première partie : exposé des motifs / enjeux.</u>	<u>6</u>
<u>Seconde partie : gouvernance / pilotage</u>	<u>9</u>
1.1 Renforcement de la Politique partenariale publique et privée	10
1.1.0 Invitation à une politique publique partenariale pour le développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées.....	10
1.1.1 Développement de l'offre linguistique et culturelle à l'échelon des territoires	11
1.1.2 Co-construction et évaluation des politiques publiques et privées à l'échelon régional - L'Amassada, Conseil de développement de l'occitan	12
1.1.3 Développement et structuration de l'enseignement au travers d'un renforcement du cadre partenarial avec l'État.....	13
1.1.4 Mutualisation et mise en cohérence de l'action publique à l'échelle interrégionale et transfrontalière	15
1.1.5 Intégration de la mutualisation et de la mise en cohérence à l'échelle interrégionale et transfrontalière dans le domaine de la langue occitane : Office public de la langue occitane.....	16
1.2 Prospective et évaluation des actions publiques et privées	17
1.2.1 Mise en œuvre d'indicateurs d'évaluation annuels et d'outils d'aide à la décision	17
1.2.2 Réalisation d'enquêtes sociolinguistiques périodiques	18
<u>Troisième partie : Orientations de la politique linguistique et culturelle régionale</u>	<u>19</u>
<u>AXE I : DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL.....</u>	<u>20</u>
1.1 Contribuer à la régulation de la langue et développer les outils d'aide à la transmission et à la traduction	20
1.1.1 Développer la recherche et les outils de régulation de la langue	20
1.1.2 Créer des outils d'aide à la transmission et à la traduction	22
1.1.3 Développer la recherche en et sur la langue et la culture occitanes dans toutes les disciplines	24
1.2 Enrichir, valoriser et diffuser le patrimoine linguistique immatériel	25

<u>2.1 Développer l'offre d'enseignement et de formation.....</u>	<u>27</u>
<u>2.1.1 Développer l'offre d'enseignement dans les établissements scolaires et dans les universités</u>	<u>27</u>
a) <u>Développer l'offre d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées</u>	<u>27</u>
b) <u>Développer l'offre d'enseignement dans les universités.....</u>	<u>29</u>
<u>2.1.2 Développer l'offre de formation d'intérêt personnel des adultes</u>	<u>30</u>
a) <u>Développer les cours présentiels pour adultes au niveau régional</u>	<u>30</u>
b) <u>Étendre la labellisation des formations pour adultes</u>	<u>32</u>
c) <u>Valider les compétences en langue et culture occitanes</u>	<u>34</u>
<u>2.1.3 Développer l'offre de formation professionnelle des adultes</u>	<u>36</u>
a) <u>Développer l'offre de formation intensive dans le cadre de la formation professionnelle.....</u>	<u>36</u>
b) <u>Créer une formation linguistique pour les journalistes et animateurs radio d'expression occitane</u>	<u>38</u>
c) <u>Développer l'offre d'enseignement linguistique spécialisée dans les formations sanitaires et sociales.....</u>	<u>39</u>
d) <u>Encourager la formation linguistique et culturelle du personnel du Conseil Régional.....</u>	<u>41</u>
e) <u>Créer une formation linguistique et culturelle pour les opérateurs de tourisme... </u>	<u>42</u>
<u>2.1.4 Développer l'offre de formation artistique initiale et continue</u>	<u>43</u>
a) <u>Développer l'offre de cours de chants, musiques et danses occitanes et valider les compétences des professeurs</u>	<u>43</u>
b) <u>Développer l'offre de formation artistique professionnelle initiale et continue en arts dramatiques occitans</u>	<u>44</u>
<u>2.1.5 Développer l'offre de cours d'occitan à distance</u>	<u>45</u>
<u>2.2 Redresser la transmission naturelle de la langue</u>	<u>47</u>
a) <u>Mettre en place des ateliers sur la transmission de la langue.....</u>	<u>47</u>
b) <u>Créer des matériels favorisant la transmission naturelle de la langue</u>	<u>48</u>
c) <u>Ouvrir au moins une crèche bilingue ou immersive et développer la sensibilisation à l'occitan dans les crèches.....</u>	<u>49</u>
<u>2.3 Créer les outils pédagogiques nécessaires et en promouvoir l'échange et la diffusion</u>	<u>50</u>

<u>AXE III : DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'OCCITAN DANS LA SOCIÉTÉ ..</u>	<u>52</u>
<u>3.1 Sensibiliser l'ensemble des habitants de la Région à l'occitan et ses enjeux.....</u>	<u>52</u>
<u>a) Mettre en place des campagnes de communication multi-format sur la langue et la culture occitanes.....</u>	<u>52</u>
<u>b) Mettre en place des actions d'information-sensibilisation dans les établissements scolaires</u>	<u>54</u>
<u>c) Mettre en place des campagnes de promotion de la transmission naturelle.....</u>	<u>55</u>
<u>3.2 Développer la production et la génération de la langue et de la culture occitanes par la société</u>	<u>56</u>
<u>3.2.2 Développer et valoriser la création artistique professionnelle et amateur en langue occitane</u>	<u>58</u>
<u>a) Mettre en place une plateforme interrégionale pour le spectacle vivant d'expression occitane</u>	<u>58</u>
<u>b) Développer et encourager la création artistique, accompagner les artistes et diffuser leurs créations.....</u>	<u>59</u>
<u>3.2.3 Développer et valoriser la création littéraire en langue occitane</u>	<u>61</u>
<u>a) Développer et encourager la création et la publication d'œuvres littéraires en occitan et structurer leur distribution</u>	<u>61</u>
<u>b) Développer l'édition et la traduction d'ouvrages adaptés aux différents publics (enfants, adolescents, adultes).....</u>	<u>63</u>
<u>c) Valoriser la création littéraire à travers des lectures publiques.....</u>	<u>65</u>
<u>3.3 Développer la diffusion de la langue et de la culture dans la société</u>	<u>66</u>
<u>3.3.1 Développer et valoriser les médias d'expression occitane et les TIC</u>	<u>66</u>
<u>a) Développer la production d'émissions radiophoniques en occitan de qualité et leur diffusion.....</u>	<u>66</u>
<u>Contexte :.....</u>	<u>66</u>
<u>b) Développer la création et la production audiovisuelles en occitan</u>	<u>68</u>
<u>c) Développer la presse écrite d'expression occitane et la présence de l'occitan dans la presse en général.....</u>	<u>70</u>
<u>d) Soutenir le portail internet interrégional dédié à la langue et à la culture occitanes</u>	<u>72</u>
<u>e) Développer la présence de l'occitan sur le site Internet de la Région</u>	<u>73</u>

f) <u>Inciter les partenaires et organisations subventionnées à mettre en place une communication bilingue</u>	<u>74</u>
<u>3.3.2 Développer la présence de l'occitan dans les secteurs de l'économie et du tourisme.....</u>	<u>76</u>
a) <u>Intégrer la dimension occitane pour les grands sites et les Parcs naturels régionaux</u>	<u>76</u>
b) <u>Développer la visibilité de l'occitan dans les campagnes de communication des opérateurs du tourisme</u>	<u>78</u>
c) <u>Valoriser l'emploi occitan et développer la communication autour des offres d'emploi.....</u>	<u>80</u>
d) <u>Valoriser et diffuser les compétences en occitan</u>	<u>82</u>
<u>3.3.3 Augmenter la visibilité de la langue dans l'espace public.....</u>	<u>83</u>
a) <u>Mettre en place une signalétique bilingue français-occitan dans la Région</u>	<u>83</u>
b) <u>Valoriser la toponymie occitane.....</u>	<u>85</u>
<u>3.3.4 Développer les initiatives institutionnelles de socialisation de la langue</u>	<u>87</u>
a) <u>Sensibiliser le personnel de la Région et les élus</u>	<u>87</u>
b) <u>Favoriser la langue et la culture occitanes dans les initiatives publiques et privées</u>	<u>88</u>
<u>3.3.5 Valoriser la langue à travers des festivals et autres manifestations culturelles..</u>	<u>90</u>
a) <u>Développer les festivals d'expression occitane et la présence de l'occitan dans les festivals en général</u>	<u>90</u>
b) <u>Développer les manifestations culturelles et sportives d'expression occitane et la présence de l'occitan dans les manifestations culturelles en général</u>	<u>91</u>

Première partie : exposé des motifs / enjeux.

Le Schéma Régional de Développement de l'Occitan 2015 – 2020 prolonge le Schéma Régional de Développement de l'Occitan 2008 – 2013, adopté par l'assemblée plénière du 20 décembre 2007 et prorogé d'un an par décision de la commission permanente du 24 novembre 2013.

Ce nouveau Schéma s'articule autour de deux principales parties :

- La gouvernance et le pilotage
- Les orientations régionales en matière de politique linguistique et culturelle occitanes.

Sur la première partie, l'enjeu est de renforcer la politique partenariale à la fois publique et privée, afin de conforter les synergies de compétences et de moyens sur cette question. Les incertitudes fortes qui pèsent sur l'avenir des finances publiques, rendent en effet nécessaire la mobilisation, dans la mesure de leurs moyens, de tous les acteurs investis sur la question, en particulier l'État, les autres collectivités territoriales ainsi que la société civile et les familles, qui ont un rôle prépondérant à jouer en terme de transmission et d'usage de l'occitan.

C'est pourquoi la Région souhaite s'engager, en ce qui la concerne, dans une démarche visant tout à la fois :

- A mobiliser les acteurs publics et privés volontaires sur la question, à la fois sur son territoire mais aussi à l'échelle inter et eurorégionale ;
- A s'engager dans une recherche systématique d'efficience de son action et des actions qu'elle est amenée à soutenir. A ce titre, elle s'inscrit dans une dynamique de détermination d'objectifs à atteindre qui soient chiffrés, accessibles, partagés par les acteurs mobilisés sur la question et déterminés dans le temps. Ceci, à la lumière des indicateurs d'évaluation qu'elle a mis en place lors de l'application du précédent Schéma (enquête sociolinguistique à échéance régulière; indicateurs annuels sur la transmission et l'usage de l'occitan).

Sur la deuxième partie, il s'agit tout d'abord :

1°) de s'attacher à promouvoir une langue de qualité. Actuellement, la langue parlée par les « primo-locuteurs » constitue la principale norme, dite « d'usage », de l'occitan. Ces « primo-locuteurs » se retrouvant principalement parmi les classes d'âge les plus élevées, il s'agit donc de définir dans les prochaines années, de façon formelle, à partir des connaissances des primo-locuteurs notamment, les critères de qualité qui portent tout à la fois sur les aspects, prosodiques, idiomatiques, syntaxiques et aussi lexicaux. A ce titre, la Région reconnaît l'opérateur (le Congrès Permanent de la Langue Occitane) qu'elle a contribué, avec d'autres collectivités territoriales, l'Etat et les principales associations occitanes, à constituer, comme institution à caractère académique, ayant la compétence pour la normalisation de l'occitan et la définition de ses caractéristiques.

2°) de favoriser la transmission de l'occitan :

- À la fois au travers de l'École, avec comme objectif d'augmenter les filières intensives (enseignement bilingue) de la maternelle au baccalauréat, afin d'obtenir, comme c'est le cas pour d'autres langues régionales en France un nombre conséquent d'élèves avec un niveau C1 en occitan à l'issue du baccalauréat.

- Au travers des formations pour adultes, quelles soient d'intérêt personnel ou dans le cadre de la formation professionnelle, avec l'objectif de passer de 0,05 % de personnes en cours de formation à 0,2 %, en particulier en continuant l'équipement d'outils numériques d'apprentissage de l'occitan.

- Au travers de sensibilisations et de formation aux différents aspects de la langue et de la culture occitanes, en particulier dans les domaines de la culture, de l'économie et du tourisme.

3°) de favoriser l'usage de l'occitan au sein de la société :

- au sein des familles, qui constituent le premier lieu d'usage de la langue à remobiliser,
- au sein d'activités dédiées,
- dans le cadre des pratiques culturelles,
- au niveau de médias, de la signalisation,
- dans les activités touristiques et économiques.

La réalisation de ce schéma s'appuie sur les principes suivants :

- La politique de promotion de la langue occitane a pour objectif de développer un réel bilinguisme français - occitan ouvrant sur le plurilinguisme,

- La politique linguistique en faveur de la langue occitane repose sur l'encouragement et l'incitation et non sur l'obligation.

- La langue occitane appartient à l'ensemble de la population française et donc à l'ensemble des Midi-Pyrénéens. Langue naturelle de la Région Midi-Pyrénées, elle a été un facteur dynamique d'intégration et de cohésion sociale et peut continuer de l'être avec l'appui des collectivités, de l'Etat et de l'Union européenne.

Pour la refonte du schéma, ont été nécessaires :

- l'appel à une assistance qui a prospecté les opérateurs et qui a travaillé, sous l'autorité de la DCAP (mission « langue et culture occitanes »), sur l'évaluation de la mise en œuvre du SRDO1 et sur la rédaction de l'avant-projet de texte du SRDO2.

- le rassemblement (à plusieurs reprises) du Conseil de développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées, « L'Amassada », réunissant les principaux opérateurs (associatifs et institutionnels) spécialistes dans leur secteur

Les objectifs du schéma visent à :

- accroître le nombre de locuteurs, la qualité de l'expression écrite et orale et renforcer les pratiques culturelles d'expression occitane pour permettre, à terme, le renouvellement naturel de la langue (30% de locuteurs d'une classe d'âge sur un territoire donné d'après l'UNESCO) et la transmission du patrimoine immatériel occitan en Midi-Pyrénées.

- renforcer la cohésion sociale et la personnalité régionale autour des valeurs de la culture occitane qui participent du dynamisme, de la singularité et de l'ouverture de Midi-Pyrénées

Seconde partie : gouvernance / pilotage

1.1 Renforcement de la Politique partenariale publique et privée

1.1.1 Invitation à une politique publique partenariale pour le développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées

Il s'agit de renforcer à l'échelle infrarégionale d'une part et à l'échelle interrégionale d'autre part, la politique publique et partenariale engendrée sous le précédent Schéma et pour laquelle est sollicitée la participation de l'Etat, des autres collectivités territoriales de la région, des structures intercommunales et communes, des opérateurs de droit privé (associations, entreprises) volontaires pour porter leur soutien au développement de la langue et de la culture occitanes.

L'objectif de cette démarche est la recherche de synergies de moyens et de compétences afin de potentialiser les actions menées dans le domaine de l'occitan par :

- Une détermination conjointe des bases de la politique linguistique et culturelle publique et partenariale, traduite en orientation et objectifs par chacun des membres volontaires mobilisés ;
- La mobilisation et la mutualisation des moyens financiers nécessaires,
- L'établissement d'un partenariat permanent au travers notamment l'Office public de la Langue Occitane d'une part, et les autres Conseils de développement de la langue et de la culture occitanes qui pourront être constitués, dont l'Amassada de Midi-Pyrénées (cf point 1.1.2)

1.1.2 Développement de l'offre linguistique et culturelle à l'échelon des territoires

Contexte : De nombreuses associations œuvrent localement à la promotion de la langue et de la culture occitanes et permettent aujourd'hui d'assurer une offre linguistique et culturelle de proximité pour l'occitan. Certaines de ses associations sont en outre fédérées à l'échelle territoriale afin de permettre des synergies de moyens et de projets autour de l'occitan, et engendrer une meilleure implantation dans leur territoire.

Ces associations locales constituent pour la plupart des Centres Culturels Occitans de Proximité (CCOP), c'est à dire des lieux ouverts, des lieux ressources sur le thème de l'occitan, et contribuent à la transmission et à une socialisation minimale de la langue et de promotion de la culture occitan.

Lors de la mise en œuvre du précédent Schéma Régional de Développement de l'Occitan, l'intervention de la Région s'est réalisée à deux niveaux :

En investissement, la Région a soutenu financièrement 3 projets de centres culturels occitans de proximité sur son territoire : Ostal Joan Bodon à Crespin (Aveyron), La Granja a Souloumès (Lot) et le centre culturel occitan de Pamiers (Ariège).

En fonctionnement, la Région soutien chaque année les actions qui se déroulent tout au long de l'année et qui prévoient une offre la plus large possible en terme de transmission, d'usage de la langue et de pratiques culturelles.

Description : Le soutien à ce type de structures, qui idéalement mènent des actions tout au long de l'année, doit permettre la constitution progressive d'un réseau d'acteurs locaux investis sur l'occitan (école(s), formations pour adultes, bibliothèque, cours de chant et de musique et lieux de résidence, activités culturelles...) à l'échelle de la région. Le lien avec les établissements scolaires devra être renforcé.

Mesure . Dans le cadre du nouveau schéma, la Région :

- pourra apporter son soutien :
 - en investissement : à la constitution de Centres Culturels Occitans de proximité qui offrent une programmation linguistique et culturelle de promotion de l'occitan tout au long de l'année ;
 - en fonctionnement : aux projets des structures qui offrent une programmation linguistique et culturelle tout au long de l'année ;
- réalisera une cartographie précise des centres et des actions qu'ils mènent ;
- priorisera son soutien (en investissement et en fonctionnement) en direction des structures qui engendrent des synergies avec les établissements scolaires publics, associatifs ou privés (écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur).

1.1.3 Co-construction et évaluation des politiques publiques et privées à l'échelon régional - L'Amassada, Conseil de développement de l'occitan

Contexte : L'Amassada de Midi-Pyrénées a été constituée par le premier Schéma Regional de Développement de l'Occitan, afin d'appuyer la volonté régionale de mise en œuvre d'une politique publique partenariale de développement de l'occitan.

Il s'agissait de rassembler les principaux opérateurs publics et privés mobilisés sur la question de l'occitan : Collectivités territoriales (Région, Conseils Généraux, Villes préfecture, services déconcentrés de l'État (Rectorat, DRAC, DRAAF), principales associations investies sur le champ de l'occitan, opérateurs satellites para-publics... afin de contribuer à la réflexion autour d'une co-construction d'une politique envers l'occitan, ainsi qu'à son évaluation et à la prospective. Les autres Régions de l'aire occitane étaient invitées à y participer comme observateurs.

Description : L'Amassada se réunissait en format plénier une fois par an en moyenne, ainsi qu'en groupes de travail thématiques, pilotés par une collectivité territoriale et qui étaient constitués en tant que de besoin. Le fonctionnement de cette Amassada a permis une meilleure connaissance des acteurs mobilisés sur l'occitan.

Mesure : L'Amassada de Midi-Pyrénées sera renouvelée. Cette structure informelle gardera ses fonctions de concertation, d'émission d'avis et de propositions. Elle développera également en son sein une capacité d'expertise.

Sous la responsabilité du Président de la Région Midi-Pyrénées (ou de son représentant), ce Conseil regroupera des élus des Institutions partenaires de la politique publique partenariale, les services techniques des Institutions, des représentants des acteurs de l'enseignement, des représentants des acteurs de l'action linguistique et culturelle (associatifs et publics), des personnalités-ressources.

Après une réflexion menée en son sein, elle établira un règlement de fonctionnement qui précisera ses nouveaux membres et les contours de son action.

Elle s'appuiera sur les instances de consultation similaires qui pourront être constituées de façon utile sur chaque territoire (à l'échelle intercommunale ou départementale, en fonction des acteurs locaux mobilisés sur la question).

1.1.4 Développement et structuration de l'enseignement au travers d'un renforcement du cadre partenarial avec l'État

Contexte : Dans le sillon de la loi de programmation et d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 et du programme académique de référence pour l'occitan 2009 – 2015 d'une part, ainsi que du Schéma Régional de Développement de l'Occitan 2008 – 2014 d'autre part, un partenariat associant l'État (Rectorat de l'académie de Toulouse et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt a été formalisé par la signature le 1er décembre 2009 d'une convention portant sur le développement et la structuration de l'offre d'enseignement dans l'académie de Toulouse.

Ce partenariat a permis d'engendrer une augmentation significative du nombre d'écoles offrant un cursus bilingue. (voir bilan en annexe pour le détail)

Description : Il s'agit de prolonger le développement et la structuration de l'enseignement de /et en/ occitan et de définir ses mesures d'accompagnement, dans le cadre des dispositions de l'article L 312-10 du code de l'éducation, renforcées par la loi de refondation de l'école du 8 juillet 2013, qui prévoit qu' un enseignement de langues et de cultures régionales peut être dispensé « tout au long de la scolarité selon les modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. »

L'objectif final de cette convention devrait être d'augmenter le nombre de locuteurs actifs de l'occitan chez les jeunes générations, par un développement significatif et cohérent de l'offre d'enseignement de la langue occitane et en langue occitane (prioritairement l'enseignement bilingue et renforcé ainsi que l'enseignement au Lycée). Il s'agirait également de coordonner les actions d'information aux familles, d'édition et d'animation pédagogiques en occitan dans l'académie, de valoriser les enseignements de /et en/ l'occitan et de généraliser la sensibilisation.

Mesure :

la Région proposera à l'État de renouveler le partenariat dans le cadre de l'article L.312-10 du code de l'éducation et recherchera la détermination d'objectifs chiffrés et d'indicateurs d'évaluation des actions sur les bases suivantes :

- Augmentation du nombre de nouveaux sites bilingues publics et associatifs afin de dépasser le taux de 3% d'élèves scolarisés dans les filières bilingues publiques et associatives de l'académie (1,6 % en 2014/2015) ; incitation à l'ouverture de sites bilingues dans les filières privées ;
- Inscription des possibilités d'expérimentation d'un enseignement bilingue immersif dans les écoles publiques, à l'instar des écoles bilingues publiques basques et bretonnes ;
- Renouvellement de l'appui aux opérations réalisées par l'initiative associative et soutenues par les Communes, les intercommunalités et les Conseils Généraux volontaires pour des actions d'initiation à l'occitan durant le temps scolaire.
- Organisation par l'État d'une sensibilisation à l'occitan généralisée. Cette généralisation peut s'appuyer sur les nouvelles ressources accompagnées par la région (dessins animés, télévision par internet).
- Élargissement de l'offre d'un enseignement d'occitan chaque année dans le second degré afin de maintenir le taux minimal de 10 % d'élèves suivant un enseignement de l'occitan au Collège et de dépasser le seuil de 5 % au Lycée (1,7 % en 2014/2015) ;
- Création d'une ou plusieurs filières de formation renforcée dans le second degré, si possible avec ouverture sur d'autres langues latines (dont le catalan et l'espagnol), afin de porter les élèves intéressés au niveau C1 de compétence en langue occitane au Baccalauréat ;
- Incitation au développement de l'enseignement de l'occitan dans les filières de l'enseignement supérieur. 1.1.4 Mutualisation et mise en cohérence de l'action publique à l'échelle interrégionale et transfrontalière .

Contexte : Afin d'engager une politique publique et partenariale sur les grands chantiers interrégionaux, six Régions (Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes - (liste fixée au 1er décembre 2014), se sont engagées sur une harmonisation progressive de leur politique par l'adoption de la Charte de coopération interrégionale et transfrontalière. L'ensemble des Régions de l'aire occitane ont été invitée à la démarche, inclus le Conseil Général d'Aran, la Generalitat de Catalogne et la Région Piémont.

Description : Il s'agit en particulier d'arriver à une harmonisation des interventions dans le domaine de la langue et de la culture occitanes. Une annexe financière de chacune des Régions adhérentes est réalisée annuellement. Par ailleurs, des contacts permanents sont établis entre services d'une part et élus délégués d'autre part sur ces questions.

Mesure : la Région, par son action :

- Tendra à renforcer les coopérations engendrées dans le cadre de l'application de la Charte
- Incitera les autres Régions non encore associées à la Charte (incluant notamment la Catalogne) à s'associer à cette démarche partenariale ;
- Le cas échéant, s'attachera à proposer toute mesure de revoyure de la Charte qui lui semblerait nécessaire afin de tendre à plus d'efficacité des politiques publiques interrégionales en direction de l'occitan.

Un comité de suivi de cette convention sera constitué des élus en charge de la langue et de la culture occitanes, accompagnés des services techniques correspondants.

1.1.5 Intégration de la mutualisation et de la mise en cohérence à l'échelle interrégionale et transfrontalière dans le domaine de la langue occitane : Office public de la langue occitane

Contexte : Dans le prolongement de la Charte de Coopération interrégionale et transfrontalière de l'occitan, il s'agit de mener une politique partenariale plus intégrée au travers d'un établissement de droit public (Groupement d'Intérêt Public) associant différentes collectivités territoriales et l'État, qui a une compétence prépondérante sur la question. À ce jour, deux Régions, Aquitaine et Midi-Pyrénées ont décidé de participer à cette structure lors des votes de leurs Assemblées plénières respectives des 23 et 26 juin 2014. Trois autres Régions ont fait savoir leur intérêt (Languedoc-Roussillon, Limousin et Rhône-Alpes) et ont participé aux travaux préfiguratifs de cet organisme. L'État a également été sollicité sur la question.

Description : Il s'agit de rechercher une plus grande efficacité des politiques publiques dans le domaine de l'occitan, par une mutualisation de moyens et de compétences entre deux Régions dans un premier temps, et probablement d'autres Régions de l'aire occitane dans un second temps et de l'Etat. Les autres collectivités territoriales peuvent également y participer par le biais de conventions bilatérales passées avec l'organisme.

Celui-ci aura une action prépondérante dans les domaines de la transmission et de l'usage de l'occitan.

Mesure : La Région mènera une politique de promotion de la langue occitane plus intégrée à l'échelle régionale par le biais de l'Office public de la Langue Occitane. Cet organisme sera chargé de mettre en œuvre les orientations décidées par la Région en matière de transmission et d'usage de la langue occitane.

1.2 Prospective et évaluation des actions publiques et privées

1.2.1 Mise en œuvre d'indicateurs d'évaluation annuels et d'outils d'aide à la décision

Contexte : dans le cadre de la mise en œuvre du précédent Schéma Régional, et dans un souci d'efficacité des politiques publiques menées en direction de l'occitan, la Région Midi-Pyrénées a élaboré, en lien avec le Groupe de Travail « évaluation et prospective » de l'Amassada, des indicateurs d'évaluations annuels des actions liées à la transmission de l'occitan. Des travaux similaires sont en cours sur la question de l'usage de l'occitan. Ils s'attachent à différencier les outils de mesure liés à la « production culturelle » des personnes de ceux liés à la « consommation culturelle »

Description : il s'agit d'appréhender plus finement l'efficacité des actions menées en direction de l'occitan, en particulier afin de concourir aux objectifs généraux fixés dans le présent Schéma. Ces indicateurs d'évaluation ont vocation à être rendus publics. Par ailleurs, afin d'un meilleur rendu compte de l'action publique et privée dans le domaine de l'occitan auprès de l'ensemble des personnes intéressées, ces éléments seront condensés et regroupés au sein d'un « observatoire de la langue occitane » d'accès public et gratuit.

Mesure : La Région mettra en œuvre annuellement des indicateurs d'évaluation des actions dans les domaines de la transmission et de l'usage de l'occitan, ainsi que de la production et de la consommation culturelle. Ces informations serviront de base à la constitution d'un « observatoire de la langue occitane » dont l'accès sera public et gratuit.

1.2.2 Réalisation d'enquêtes sociolinguistiques périodiques

Contexte : Afin de contribuer au dispositif d'évaluation de la politique régionale et territoriale de valorisation de l'occitan, une première enquête sociolinguistique a été réalisée en 2010. Cette enquête a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Région, avec le soutien des Conseils Généraux de l'Ariège, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn et de la Direction Régionale de l'Action Culturelle (DRAC) afin d'obtenir des résultats exploitables plus finement à l'échelle de ces quatre départements. Cette enquête, a porté sur un échantillon de 1450 Midi-Pyrénéens, étendu à 5 000 Midi-Pyrénéens sur les quatre départements précités. Cette enquête a porté non seulement sur les aspects linguistiques et culturels, mais également sur la perception des enjeux, les images que l'occitan et l'Occitanie peuvent porter (tourisme, économie, culture...), la visibilité de la politique régionale et celle des structures aidées par la Région (en particulier les structures reconnues comme « pôles fédérateurs et structurants ». Elle a montré un attachement fort des Midi-Pyrénéens à la langue régionale de leur territoire.

Description : Il s'agit de renouveler à échéance régulière cette enquête afin de constituer un outils d'évaluation des politiques publiques et privées menées, par une mesure précise des inflexions et tendances sur la connaissance, les usages et les représentations de l'occitan. Les autres collectivités territoriales d'Occitanie et l'État seront invités à participer à cette action, avec une ouverture à l'interrégionalité (la Région Aquitaine avait réalisée une enquête très similaire en 2008, qui a servi de base de réflexion à l'enquête réalisée en Midi-Pyrénées en 2010)

Mesure : La Région Midi-Pyrénées renouvellera la tenue d'une enquête sociolinguistique sur l'occitan, en proposant d'y associer les autres collectivités territoriales d'Occitanie intéressées et l'État. Des partenariats pourront être développés avec l'INSEE qui fait régulièrement des enquêtes statistiques auprès des habitants.

Troisième partie : Orientations de la politique linguistique et culturelle régionale

AXE I : DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE ET PATRIMOINE IMMATÉRIEL

1.1 Contribuer à la régulation de la langue et développer les outils d'aide à la transmission et à la traduction

1.1.1 Développer les outils de régulation de la langue

Contexte :

Afin de définir une qualité linguistique à l'occitan et d'éviter les pratiques contradictoires, en considérant la continuité et la variation de la langue, le précédent Schéma avait adopté comme mesure la création d'un organisme de régulation linguistique. Les collectivités territoriales devaient être à l'initiative de cette action, qui permettrait de définir une langue de qualité tant au niveau phonologique, que lexical ou syntaxique.

La Région a ainsi participé à la création de l'Association de Préfiguration de l'Organisme de Régulation de la Langue d'Oc (APORLÔC) qui s'est ensuite constituée en Congrès Permanent de la Langue Occitane (le Congrès).

Cette structure est reconnue et soutenue par les Régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône Alpes, les Conseils Généraux des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques, la ville de Toulouse, et le Ministère de la Culture et de la Communication. La Catalogne a choisi pour le moment de reconnaître une autre structure en vue de la normalisation de l'occitan.

Description :

Le Congrès Permanent de la Langue Occitane, autorité morale et scientifique indépendante représentative des locuteurs et des usagers de la langue d'oc, est un projet ambitieux qui rassemble plusieurs institutions et fédérations historiques de la langue occitane. Il a pour but d'œuvrer à sa connaissance et à sa codification par la production des outils concernant les différents aspects de la langue occitane. Il agit selon des principes d'action tels que le respect de l'unité et de la diversité de l'occitan, la stabilité, la représentativité des régions linguistiques du territoire d'Oc, la collégialité des décisions et la diffusion de l'information.

Il serait intéressant, pour articuler le travail de régulation et le travail de description de la langue, d'établir des partenariats entre les laboratoires universitaires de recherche et le Congrès. L'Université est aussi un pôle important de recherche sur la langue en Midi-Pyrénées, et la difficulté est souvent la valorisation et la diffusion des travaux de recherche qu'elle produit.

Objectifs :

- Définir et permettre ainsi de transmettre un occitan de qualité, dans le respect de ses variantes (particulièrement gasconnes et languedociennes) à l'oral et à l'écrit ;
- Établir des standards de qualité, notamment pour conforter l'enseignement de la langue ;
- Développer les outils de régulation linguistique ;
- Promouvoir les pratiques graphiques et phonétiques cohérentes ;
- Contribuer à élever l'image de l'occitan dans la société ;
- Contribuer à l'obtention du caractère académique du Congrès Permanent de la Langue Occitane.

Mesures :

La Région reconnaît le caractère académique du Congrès Permanent de la Langue Occitane comme entité en charge de la normalisation de l'occitan, sur les plans prosodique, syntaxique et graphique.

Elle soutiendra, dans la mesure de ses moyens, le développement d'outils de régulation linguistique porté par cette structure et pourra soutenir par ailleurs les programmes de recherche universitaire en lien avec le Congrès et les laboratoires de recherche.

Elle étudiera enfin la possibilité, avec l'appui de l'État, de faire acquérir à la structure le statut d'académie de la langue occitane par une adhésion au Collège de France, après large concertation auprès des opérateurs intéressés par la question.

Cible : utilisateurs de la langue, structures en charge de la transmission.

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,75/5

Facilité de mise en place : 2,33/5

Qualité des résultats obtenus : 3,5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,8/5

Mesure prioritaire : Oui Non

1.1.2 Créer des outils d'aide à la transmission et à la traduction

Contexte :

Les travaux réalisés notamment par le Congrès Permanent de la Langue Occitane (le Congrès) ont permis la mise en ligne, en accès libre, d'un multi-dictionnaire occitan-français ainsi que d'autres outils portant sur la normalisation et la connaissance de l'occitan. Par ailleurs, la structure travaille actuellement à la création d'un dictionnaire général de la langue occitane. Des lexiques occitan - français et français-occitans ont par ailleurs été réalisés ou sont en cours de réalisation par différentes structures et auteurs et concernent plus particulièrement des variantes locales de l'occitan. Ces travaux peuvent enrichir les travaux généraux réalisés sur la langue occitane par le Congrès.

Le Congrès, avec le soutien de l'ADEPFO (Association de développement des Pyrénées par la formation) et la participation d'une vingtaine de personnes représentatives de l'usage social de la langue (enseignement, formation, institutions, Université) a réalisé en 2014 une étude de huit mois autour de la question du numérique occitan. L'objectif est la production d'un document-cadre qui sera proposé aux collectivités partenaires afin qu'il soit intégré et mis en œuvre dans le cadre des politiques linguistiques publiques. Ce document fait d'abord un diagnostic du numérique occitan en répertoriant l'existant (dictionnaires en ligne, correcteurs orthographiques, etc.) et établit ensuite une liste des besoins en outils et ressources, répertoriés dans une feuille de route 2015-2019 avec un calendrier de réalisation. Dans les travaux à réaliser plus particulièrement, figure la mesure, déjà présente dans précédent Schéma, de soutien régional à l'élaboration d'un traducteur automatique occitan - français, qui n'a pas encore été mise en œuvre, ainsi que l'adaptation en occitan de logiciels de reconnaissance de la parole et de synthèse vocale, de détection automatique de la langue, etc.

La création de tels outils constitue une solution économiquement intéressante pour faire face aux besoins croissants en traduction, en particulier sur Internet et pour les applications mobiles. Le Congrès a fait connaître son intérêt pour ces projets, dans le cadre de ses compétences comme autorité scientifique dans le cadre d'une recherche de partenariats pour les mettre en œuvre.

Objectifs :

- Développer les outils portant sur la connaissance de la langue occitane ;
- Permettre de répondre aux besoins croissants en traduction ;
- Augmenter l'accessibilité à des traductions et/ou adaptation à un occitan de qualité ;
- Augmenter la visibilité de la langue occitane en rendant plus facile la mise en place de communications bilingues.

Mesure :

La Région interviendra afin de soutenir les travaux sur ces thématiques validés scientifiquement par le Congrès Permanent de la Langue Occitane

Cible : utilisateurs de la langue, opérateurs qui ont besoin de produire de l'écrit sur des temps relativement brefs et à faible coûts (éditeurs, webmasters, producteurs audiovisuels etc.).

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre d'utilisateurs du traducteur occitan – français ;
- nombre d'utilisateurs du dictionnaire général ;
- nombre d'utilisateurs du logiciel de reconnaissance vocale.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

☐ Oui ☐ Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 3/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,83/5

Mesure prioritaire :

☐ Oui ☐ Non

1.1.3 Développer la recherche en et sur la langue et la culture occitanes dans toutes les disciplines

Contexte :

Les recherches ayant directement ou indirectement la langue et la culture occitanes comme objet d'étude se diversifient de plus en plus, et leur interdisciplinarité augmente : sociologie, histoire, géographie, économie, tourisme, musicologie, ethnologie, littérature, linguistique, arts, cinéma, patrimoine...

La Région soutient l'Université de Toulouse Jean Jaurès pour la recherche, notamment le laboratoire de recherche « Patrimoine, Littérature et Herméneutique » (PLH-ELH) pour l'organisation de conférences et de colloques et la bibliothèque de recherche du laboratoire FRAMESPA (Europe Méridionale et Espagne), au fonctionnement de laquelle participent aussi les laboratoires « Cognition, Langue, Langages, Ergonomie » (CLLE-ERSS) et PLH-ELH. Des thèses et des post-doctorats portant sur des thématiques liées la langue et la culture occitanes dans les domaines les plus variés sont parfois cofinancés par la Région, malgré les difficultés pour l'Université de trouver d'autres organismes qui participent au cofinancement. Une réflexion sur des nouvelles modalités d'aide à la recherche universitaire pourrait être menée.

L'Association Internationale d'Etudes Occitanes (A.I.E.O.) travaille depuis des années pour favoriser et coordonner les recherches dans le domaine des études occitanes. Elle a pour vocation de rassembler tous ceux qui se consacrent à ces recherches dans le monde entier dans des disciplines relevant de l'ensemble des sciences humaines et sociales et organise des rencontres scientifiques, des réunions de travail et, tous les trois ans, un grand congrès international. Elle publie les travaux scientifiques concernant les études occitanes, regroupe et diffuse l'information concernant les recherches réalisées ou en cours dans le domaine.

En ce qui concerne la diffusion de la production scientifique en domaine occitan, le projet Occitanica (volet « Campus ») est déjà engagé dans la constitution d'une archive ouverte de la recherche en domaine occitan. Le Campus regroupe des documents témoignant de l'actualité de la production scientifique occitane : la collection "Estudis" propose des actes de colloque et des articles originaux des grands noms de la recherche contemporaine, des captations audiovisuelles de colloques ou d'interviews ainsi que des mémoires et des thèses.

Objectifs :

- Contribuer à développer la recherche et sur la langue et la culture occitanes ;
- Contribuer à élever l'image de l'occitan dans la société ;
- Augmenter la visibilité, la diffusion et la reconnaissance de la production scientifique en domaine occitan ;
- Contribuer à élargir le vivier de chercheurs en domaine occitan.

Mesure :

La Région pourra continuer de soutenir les projets de recherche sur des thématiques liées la langue et la culture occitanes et de diffusion de la production scientifique.

Elle pourra contribuer à donner plus de visibilité à la production scientifique en domaine occitan, par exemple, en publiant sur son site web des informations au sujet des travaux de recherche.

Cible : étudiants, chercheurs, laboratoires de recherche.

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Mesure prioritaire : Oui Non

1.2 Enrichir, valoriser et diffuser le patrimoine linguistique immatériel

Contexte :

L'exploitation des collectages en vue de la création de supports audiovisuels présente un intérêt linguistique, mais aussi ethnologique, et permet la diffusion de la langue auprès d'un public en recherche d'une langue de qualité. L'enjeu est, d'une part, la sauvegarde de la mémoire orale, d'autre part, la pérennisation des données, leur valorisation et leur exploitation.

À ce titre, de plus grandes synergies pourraient être dégagées, par exemple avec les archives départementales qui ont compétence pour la conservation de ces données et leur mise à disposition des publics. Nombre d'opérateurs ont évoqué leurs difficultés en matière de potentiel humain pour assurer des opérations de qualité. Les enseignants-chercheurs, par exemple, constatent que l'impossibilité d'avoir des salaires dans les laboratoires de recherche rend extrêmement difficile la mise à disposition du public et la pérennisation des données. Des liens plus étroits avec le service en charge de la connaissance du patrimoine pourraient être renforcés.

La Région soutient le Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (le CIRDOC), établissement public à vocation interrégionale chargé de la sauvegarde, de la promotion et de la diffusion du patrimoine et de la création occitans. Le CIRDOC a créé un Répertoire du patrimoine culturel immatériel occitan afin de développer la connaissance et le signalement du patrimoine occitan, et il travaille aussi à des programmes de numérisation et de diffusion du patrimoine occitan afin de le rendre accessible au grand public.

Description :

La Région pourrait réunir les différents opérateurs pour mener une réflexion collective sur la gestion des collectages et mettre en place des opérations copilotées et des partenariats entre la Région, les associations, l'université, les services du patrimoine et le CIRDOC.

Objectifs :

- Renforcer les connaissances ethnographiques et en assurer la plus large diffusion ;
- Renforcer la connaissance de la langue occitane à des fins de transmission et appropriation, notamment auprès des jeunes générations ;
- Valoriser la matière collectée en langue occitane par le biais de nouvelles technologies ;
- Envisager une politique d'indexation et d'archivage, créer de véritables banques de données avec des entrées géographiques, thématiques... ;
- Créer des supports audiovisuels .

Mesure :

La Région favorisera, en partenariat avec les collectivités et services concernés, une structuration et un recensement des différents collectages tout en continuant d'aider, si pertinent, les actions de collectage sur son territoire qui sont à des fins soit de transmission, soit scientifiques.

Il s'agirait, dans le cadre de la mission d'inventaire dévolue à la Région, de :

- établir une cartographie régionale précise des territoires collectés ;
- inventorier tous les collectages identifiés et si possible les rassembler ;
- si nécessaire, organiser la collecte des populations des territoires pas encore parcourus ;
- numériser le matériel collecté et le diffuser auprès du public.

Cible : opérateurs spécialisés dans le patrimoine immatériel, tous publics.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

☐ Oui ☐ Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,5/5

Facilité de mise en place : 4/5

Qualité des résultats obtenus : 4/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,71/5

Mesure prioritaire :

☐ Oui ☐ Non

AXE II : DÉVELOPPEMENT DE LA TRANSMISSION

2.1 Développer l'offre d'enseignement et de formation

2.1.1 Développer l'offre d'enseignement dans les établissements scolaires et dans les universités

a) Développer l'offre d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées

Contexte :

Le 1er décembre 2009, le Rectorat de l'Académie de Toulouse et la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ont signé une convention-cadre de partenariat avec la Région Midi-Pyrénées en vue de développer et de structurer l'offre d'enseignement de l'occitan (enseignement public, associatif et privé). La convention est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2015. Le comité de suivi de la Convention a été mis en place en février 2011.

Pour le premier degré, depuis la signature de la convention, 17 sites bilingues publics et 6 établissements Calandreta (dont un établissement secondaire) ont été ouverts. Selon le compte rendu du Conseil Académique pour l'Enseignement de l'Occitan (avril 2014), on constate donc une progression de l'enseignement bilingue : 2901 élèves à l'école publique et 853 dans les Calandretas pour un total de 3 754 élèves soit 1,5 % des effectifs de l'académie contre 0,91 % en 2009. On note aussi une légère progression des modalités d'initiation et d'enseignement (13 000 élèves).

L'objectif d'ouvrir 30 sites bilingues en fin de Convention est toujours d'actualité, bien que l'ouverture de classes bilingues, qu'elles soient publiques ou associatives, rencontre encore sur le terrain des obstacles qu'il paraît nécessaire de lever par un dialogue renforcé avec l'État.

La Région soutient les opérations d'initiation des élèves à l'occitan du premier degré, en appui des actions soutenues par les collectivités locales et des Conseils Généraux intéressés.

Pour le second degré, échelon essentiel pour la transmission de l'occitan et la préparation à l'enseignement supérieur, une stagnation des effectifs est constatée, autour de 10 % des élèves au collège, et de 1,7 % au Lycée. Il s'agit donc actuellement du maillon faible de la transmission de l'occitan dans le système éducatif.

Description :

Afin de renforcer une carte cohérente du développement des sites bilingues, il conviendra de renforcer les sites existants ; développer en priorité les ouvertures bilingues dans le même secteur de collège, en général des zones denses ; proposer sur l'ensemble du territoire des sites nouveaux, dans le respect d'une équité de la réussite scolaire et en tenant compte des potentiels associatifs culturels locaux.

En ce qui concerne l'enseignement immersif, dont le fonctionnement ordinaire est assuré par l'État et par les communes, l'aide du Conseil Régional est indispensable, puisqu'elle est entièrement consacrée au développement avec un effet levier sur la compétence et les moyens de l'État.

Pour le collège et le lycée, tout repose sur une politique linguistique du ministère à l'échelon central qui, contrairement aux politiques menées auprès d'autres langues régionales, ne favorise pas suffisamment la politique académique réalisée de manière volontariste envers de l'occitan. La réforme du lycée offre la possibilité de suivre un enseignement de l'occitan dans les enseignements communs, les enseignements d'exploration ou de spécialité et les enseignements facultatifs. Il serait souhaitable :

- que l'obligation pour tous les lycées d'offrir cette possibilité soit marquée dans la prochaine nouvelle convention à passer avec l'État sur cette question ;
- que la création d'au moins une filière intensive d'occitan dans le second degré (public, associatif et/ou privé), portant jusqu'au niveau de langue C1 au Baccalauréat, soit une priorité de la prochaine convention.

La Région doit maintenir son intervention auprès du Ministère de l'Éducation et de la Recherche, en liaison avec d'autres régions, afin de faciliter le développement de l'offre d'enseignement dans le second degré (réajustement à un nombre adéquat du nombre de professeurs certifiés entrant dans l'académie, qui jusqu'à présent ne permettait qu'à minima à remplacer les départs à la retraite, réinstauration de l'option et de la formation facultative pour le Concours Régional des Professeurs des Écoles ainsi que l'instauration à nouveau et comme cela est le cas pour d'autres langues régionales dans d'autres académies, de moyens spécifiques au Rectorat pour développer l'enseignement bilingue et optionnel, au premier et au second degré.

Objectifs :

- Augmentation du nombre de locuteurs actifs issus des formations scolaires (niveau B2 à C1) ;
- Généralisation de l'information-sensibilisation des élèves scolarisés dans les établissements de la région.

Mesure :

L'action régionale visera à renouveler le conventionnement entre la Région, le Rectorat et la DRAAF afin de continuer de développer l'enseignement de et en occitan et de redéfinir les mesures d'accompagnement et de valorisation de celui-ci afin d'atteindre les objectifs ci-dessus fixés.

Par ailleurs, la Région pourrait inciter à la redéfinition de ses domaines de compétence et de ceux de l'État, afin de, entre autres, de conforter les modalités de développement de l'offre d'enseignement.

Cible : enseignants et élèves des écoles, collèges et lycées de la Région

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre et couverture géographique des établissements scolaires ;
- nombre d'élèves concernés pour chaque type d'enseignement ;
- nombre d'heures de formation x élèves pour chaque type d'enseignement.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui " Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3/5

Facilité de mise en place : 2,75/5

Qualité des résultats obtenus : 3,25/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,25/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 5/5

Mesure prioritaire :

↳ Oui " Non

b) Développer l'offre d'enseignement dans les universités

Contexte :

L'offre de formation universitaire en occitan dans la Région en 2014 est la suivante : il existe une licence d'occitan, un DUPL, un Master à visée professionnelle (le Master « Métiers de la culture et du patrimoine en pays d'oc ») et les masters de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'Université de Toulouse Jean Jaurès (pôles de Tarbes et de Montauban) qui préparent au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) et au certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES). L'occitan est proposé en option Langue vivante pour les étudiants de Toulouse-Jean Jaurès et de l'Université d'Albi-Champollion.

En ce qui concerne l'enseignement immersif en langue régionale, le seul organisme de formation supérieure d'enseignants en occitan est l'Institut Supérieur des Langues de la République Française (ISLRF), dont fait partie l'Établissement d'Enseignement Supérieur Occitan APRENE. Il s'agit d'un lieu ressource pour la région. Il a une action à l'échelle interrégionale.

Description :

Afin d'élargir le vivier d'étudiants, la Région pourrait contribuer à développer l'information et la formation dans l'ensemble des sites universitaires de niveau licence et renforcer les liens inter-académiques fondés par convention entre ESPE Midi-Pyrénées et Aquitaine, les deux Rectorats et les deux Régions (Bourses Ensenhar). La question des étudiants souhaitant s'engager dans des études supérieures d'occitan mais originaires de régions limitrophes ne bénéficiant pas de formation comme le Limousin et l'Auvergne pourrait être mise à l'étude en lien avec les conseils régionaux concernés. La Région pourrait par ailleurs favoriser la mise en place d'une formation continue pour les enseignants désireux de travailler dans l'enseignement bilingue.

Objectifs :

- Contribuer au développement de l'offre de formation universitaire en occitan ;
- Contribuer à élargir le vivier d'étudiants d'occitan dans les universités ;
- Développer la formation continue et préalable des enseignants en présentiel et à distance.

Mesure :

La Région, par son action, visera à conforter les dispositifs des bourses Ensenhar en lien avec l'Aquitaine notamment. Elle pourra contribuer à développer l'information et la formation dans l'ensemble des sites universitaires de niveau licence et favoriser la mise en place d'une formation continue pour les enseignants désireux de travailler dans l'enseignement bilingue.

Cible : enseignement universitaire

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre et couverture géographique des établissements scolaires
- nombre d'élèves concernés pour chaque type d'enseignement
- nombre d'heures de formation x élèves pour chaque type d'enseignement

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui ☐ Non

Atteinte des objectifs fixes : 2,5/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 3/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3/5

Mesure prioritaire :

↳ Oui ☐ Non

2.1.2 Développer l'offre de formation d'intérêt personnel des adultes

a) Développer les cours présentiels pour adultes au niveau régional

Contexte :

Dans le cadre du SRDO 2008 - 2013, la Région s'engageait à renforcer les aides aux cours pour adultes afin d'augmenter le nombre et la qualité des cours et formations pour adultes dispensés dans la région. Les opérateurs principaux en charge de la structuration et du développement des cours pour adultes sont le réseau des Instituts d'Études Occitanes (IEO) et le Centre de Formation Professionnelle d'Occitanie (CFPO), Parlem en ce qui concerne les Hautes-Pyrénées. D'autres cours pour adultes existent dans la Région, généralement assurés par des bénévoles. En 2014, les formations pour adultes ont concerné 0,05 % de la population.

Une critérisation de l'intervention de la Région auprès des cours dispensés par le réseau IEO a été élaborée conjointement avec l'IEO de Midi-Pyrénées et le CFPO, et appliquée pour l'heure dans le cadre de la convention-cadre de partenariat entre la Région et l'IEO.

Afin de développer les cours pour adultes et de mesurer l'évolution quantitative des cours d'occitan, certains opérateurs expriment la nécessité d'une critérisation, efficace et équitable, commune aux acteurs, d'une observation quantitative et géographique et d'une analyse de la répartition géographique, des niveaux présents et de la continuité des cursus.

Il serait souhaitable de développer les stages intensifs parce qu'ils permettent d'acquérir une pratique courante de la langue à travers l'immersion linguistique et la confrontation à la langue de locuteurs naturels.

Objectifs :

- Augmenter le nombre de locuteurs parmi la population adulte ;
- Augmenter le nombre de personnes en cours d'acquisition de la langue occitane (0,2 % de la population en 2020, soit 4 fois plus qu'en 2014) ;
- Augmenter la qualité de la langue transmise, sur les plans prosodiques, syntaxiques et lexicaux ;
- Développer l'offre de formation dans la région tout en s'appuyant sur un bénévolat organisé et sur des professionnels,
- Contribuer au bon maillage territorial,
- Développer la critérisation des cours, en vue de l'obtention des aides,
- Développer les stages intensifs sur l'ensemble du territoire régional, afin de compléter l'offre et toucher des publics différents.

Mesure :

La Région renforcera son action afin de contribuer au développement des formations pour adultes, en veillant à leur bonne répartition démographique et géographique, en vue d'atteindre les objectifs ci-dessus fixés.

Cible : établissements de formation pour adultes

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre d'élèves formés ;
- nombre d'heures x élèves ;
- implantation géographique des formations.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

☐ Oui ☐ Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5

Facilité de mise en place : 2,33/5

Qualité des résultats obtenus : 4/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 5/5

Mesure prioritaire : ☐ Oui ☐ Non

b) Étendre la labellisation des formations pour adultes

Contexte :

Différentes structures de cours pour adultes se sont associées depuis 2004 pour mettre en place un label interrégional de qualité pour les cours d'occitan pour adultes. Un accord de coopération qui fixait les principes du futur label a été voté en 2006 par les différents partenaires. Ce label a connu une phase expérimentale et des enquêtes ont été menées sur le public des cours, sur les formateurs et sur les structures de formation. Le label PARLESC (acronyme de Parlar Legir et Escriure) a été créé en 2010 par le Centre de Formation Professionnelle Occitan, l'Institut d'Études Occitanes et l'École Occitane d'Été.

Les objectifs du label sont : attester de la qualité des cours dispensés, augmenter leur cohérence et établir un cadre interrégional commun de référence pour les cours pour adultes (sur la base du cadre européen commun de référence pour les langues). Le nombre de cours labellisés (données sur l'ensemble des régions occitanes) est globalement en croissance : 2011 : 43 ; 2012 : 106 ; 2013 : 135 ; 2014 : 133. Depuis sa création, la Région a priorisé son soutien financier aux cours pour adultes à la possession de ce label (critères d'intervention adoptés le 7 juillet 2011).

Description :

Quatre ans après sa création, le label a atteint un niveau de maturation, mais il doit encore dépasser certaines entraves :

- la complexité du dépôt, du suivi des dossiers et l'analyse de leur contenu ;
- la réelle plus value que représente pour une formation l'obtention du label n'est pas évidente à l'heure actuelle ;
- le suivi des formations labellisées qui est perfectible ;
- le comité de pilotage de ce label n'est pas encore ouvert à l'ensemble des structures qui dispensent des formations.
- la visibilité des cours labellisés qui doit être améliorée, sur le site aprenemloccitan.com, mais également avec des documents distribués aux apprenants d'un cours labellisé.

Un des objectifs du précédent Schéma était la mise en place d'une rencontre annuelle des professeurs d'occitan pour adultes. Afin de permettre un échange entre les formateurs d'occitan pour adultes, le réseau IEO a organisé, en collaboration avec le CFPO-MP, des rencontres de professeurs de cours pour adultes à partir de l'année 2009. Il s'agissait de sessions de formation au cours desquelles les professeurs d'occitan (certifiés ou bénévoles) bénéficiaient d'un accompagnement à la transition vers les critères pédagogiques du label PARLESC et d'une formation à la pédagogie pour adultes (utilisation du cadre européen commun de référence pour les langues). Cependant, de telles rencontres ont finalement été abandonnées. On pourrait envisager un renforcement de la cérémonie de labellisation en en faisant un point de rassemblement plus riche, sur une journée, dans une évolution déjà entamée par le comité de pilotage en 2014.

Objectifs :

- Attester de la qualité des formations pour adultes dispensées ;
- Établir un cadre interrégional commun de référence pour les formations pour adultes ;
- Renforcer la cohérence des formations pour adultes et des pratiques pédagogiques ;
- Améliorer la connaissance des pratiques pédagogiques spécifiques envers les adultes.

Mesure :

La Région pourra participer, par son action, à soutenir la structuration et l'amélioration du label interrégional de qualité pour les formations d'occitan pour adultes. Elle pourrait envisager la mise en œuvre d'un dispositif d'aides encourageant les associations qui proposent des formations d'occitan pour adultes à obtenir le label.

Cible : formations d'occitan pour adultes

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de formations labellisées

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

␣ Oui ␣ Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 1,5/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 2/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 2,33/5

Mesure prioritaire :

␣ Oui ␣ Non

c) Valider les compétences en langue et culture occitanes

Contexte :

Afin de valider les compétences en langue et culture occitanes des apprenants, le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) a été créé fin 2010 par le ministère de l'Éducation nationale. Il est organisé chaque année à Toulouse et parfois dans d'autres villes de la Région. À présent, seules les formations des adultes qui proposent à leurs élèves le passage du DCL sont éligibles au soutien régional (critères d'intervention du 7 juillet 2011). Il existe par ailleurs d'autres certifications de niveau de langue : l'« Escapolaire » des CFPO, les Certificats « Trobar », « Paratge » et « Jòl » de l'IEO31 (en collaboration avec l'Université Toulouse Jean Jaurès), les certificats du Collège d'Occitània...

Quant aux formateurs pour adultes, aucune formation en pédagogie et en ingénierie de la formation n'existe à ce jour en Midi-Pyrénées. En ce qui concerne la formation initiale, il existe à Béziers une formation diplômante de formateur en langue et culture occitanes organisée par le CFPO Languedoc, mais seuls les résidents du Languedoc-Roussillon peuvent bénéficier du financement pour la suivre. Une action similaire pourrait être imaginée en Midi-Pyrénées, sous la forme de modules ponctuels de formation continue pour les formateurs qui sont en exercice.

Description :

En ce qui concerne le lien entre les cours pour adultes et l'université, depuis 2006 une convention lie l'IEO31 avec l'Université de Toulouse Jean Jaurès afin d'établir une équivalence et une reconnaissance des cours donnés dans le cadre associatif en unités de valeur universitaires. Cette convention vise à inciter à la poursuite de l'apprentissage de l'occitan et à réaliser une évaluation des cours de l'IEO31 conjointement avec l'université. Le CFPO avait entamé des démarches pour obtenir la même validation. Le conventionnement étant techniquement trop lourd à mettre en place, l'université s'est néanmoins engagée à prendre en compte l'obtention de certifications du CFPO dans la validation des acquis de l'expérience.

Les difficultés de mise en place d'une certification pour les formateurs en Midi-Pyrénées sont liées à la réalité du terrain, comme en témoignent les différents opérateurs. En effet, la certification des professeurs bénévoles ou professionnels pourrait être mieux définie dans les différents champs d'action : compétence linguistique, possession d'un cursus avec objectif déterminé, compétence pédagogique. Toutefois, nombre d'opérateurs considèrent que cette volonté de certification qui doit pouvoir garantir un niveau de compétence des formateurs ne devrait pas devenir une condition exclusive pour toute aide du Conseil Régional dans ce domaine. Ensuite, la question délicate des certificateurs, c'est-à-dire du choix de l'organisme qui donnerait les certificats, reste toujours ouverte.

Objectifs :

- Valider et valoriser la compétence linguistique des formateurs et des apprenants ;
- Valider et valoriser la compétence pédagogique des formateurs ;
- Contribuer à la qualité des cours ;
- Valoriser les cours d'occitan pour adultes.

Mesure :

La Région pourrait étudier les modalités de mise en place de modules de formation (initiale et continue) en pédagogie et en ingénierie de la formation à destination des formateurs en langue et culture occitanes pour adultes. Elle peut soutenir par ailleurs les certifications des professeurs et des apprenants.

Cible : formateurs et apprenants des cours pour adultes

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de personnes passant le DCL ;
- nombre de personnes passant les différents certificats ;
- niveaux sanctionnés selon le CECRL ;
- actions de formation pour les formateurs mises en place ;
- nombre de formateurs ayant participé.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

En ce qui concerne les formateurs :

Atteinte des objectifs fixes : 1,5/5

Facilité de mise en place : 2/5

Qualité des résultats obtenus : 1,5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 2/5

En ce qui concerne les apprenants :

Atteinte des objectifs fixes : 2,5/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 3/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3/5

Mesure prioritaire :

Oui Non

2.1.3 Développer l'offre de formation professionnelle des adultes

a) Développer l'offre de formation intensive dans le cadre de la formation professionnelle

Contexte :

La professionnalisation de l'action culturelle occitane a créé des besoins en personnels bilingues qui sont actuellement supérieurs aux demandes d'emplois de personnes compétentes en langue et culture occitanes, d'où des taux exceptionnels de reconversion dans l'opération menée dans le cadre du Programme Régional des Formations Professionnelles. (maître d'oeuvre : CFPO en 2013, 2014 et 2015)

Description :

Actuellement, deux formations intensives ont été mises en place dans le cadre de la formation professionnelle :

- Une formation de 150 h (3 heures de formation à distance plus 3 heures de travaux personnels corrigés par semaine. Cette formation est aujourd'hui assurée sous maîtrise d'ouvrage du CFPO et s'adresse également aux personnels intéressés hors cadre professionnel ;
- Une formation intensive longue durée (35 h / semaine sur 6 mois), dans le cadre du Programme Régional des Formations Professionnelles, qui permet à un débutant d'arriver en 6 mois au niveau B1 au minimum, au niveau B2 au maximum.

Objectifs :

- Permettre une formation linguistique pointue aux personnes se destinant à certaines catégories de métiers nécessitant une excellente maîtrise de la langue, accessible aux enseignants en formation continue ou préalable ;
- Répondre aux besoins des employeurs recherchant des personnes compétentes en occitan ;
- Participer à la réinsertion des demandeurs d'emploi ;
- Permettre la création de formation professionnalisante dans les métiers les plus en demande : animation (ALAE, EHPAD), petite enfance, etc.

Mesure :

La Région renforcera, par son action dans le cadre de sa compétence, des formations professionnelles liées à l'occitan.

Cible : employeurs et demandeurs d'emploi

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de formations ;
- nombre de personnes formées ;
- nombre d'heures de formation x nombre de personnes formées ;
- taux de pénétration du marché de l'emploi.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5
Facilité de mise en place : 2,33/5
Qualité des résultats obtenus : 4/5
Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 5/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Créer une formation linguistique pour les journalistes et animateurs radio d'expression occitane

Contexte :

Les organismes médiatiques d'expression occitane ont besoin de personnes formées et qualifiées afin d'assurer des programmes médiatiques de qualité. Or, il n'existe pas de formation spécifique au journalisme en occitan. Cela conduit les organismes forment eux-mêmes les journalistes sans en avoir toujours les moyens techniques ou culturels. En ce qui concerne les aspects linguistiques, l'offre de formation s'est fortement diversifiée sous le précédent Schéma et permet à des journalistes et animateurs radio de suivre des formations.

Objectifs :

- augmenter la qualité linguistique et technique des programmes et articles produits ;
- Élargir le vivier de journalistes et d'animateurs radio dans les médias ;
- Contribuer à la professionnalisation des médias d'expression occitane ;
- Susciter et accompagner les vocations.

Mesure :

L'action régionale visera à favoriser la constitution de formation de journalistes et animateurs dédiés aux médias en occitan, si possible dans le cadre d'une coopération renforcée avec la Région Aquitaine.

Cible : journalistes d'expression occitane

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de personnes formées ;
- niveaux atteints ;
- nombre d'heures x nombre d'élèves dans le domaine.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5
Facilité de mise en place : 4/5
Qualité des résultats obtenus : 4,5/5
Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 4/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,6/5

Mesure prioritaire : Oui Non

c) Développer l'offre d'enseignement linguistique spécialisée dans les formations sanitaires et sociales

Contexte :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a étendu la compétence régionale au cycle de formation professionnelle initiale aux formations sanitaires et sociales. Certains types de professions sanitaires et sociales sont particulièrement en contact avec des personnes occitanophones parmi lesquelles des personnes âgées qui pour certaines d'entre elles ne s'expriment qu'exclusivement en occitan. En outre, le développement désiré de crèches immersives pourra nécessiter la formation d'aides maternelles et assistantes sociales en occitan.

Des actions de formation auprès du personnel des EHPAD sont menées par l'IEO81 dans le Tarn et par le CFPO-MP dans le Gers et probablement à Toulouse en 2015. Le Conseil Général du Tarn a édité un livret-CD d'apprentissage de l'occitan pour le personnel des maisons de retraite. Des projets sont en cours dans les Hautes-Pyrénées en collaboration entre Parlem et CFPO-MP.

Description :

La Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage fonde son action sur un plan pluriannuel détaillant les formations mises en place par la Région, le Plan Régional de Développement des Formations (PRDF). Il conviendrait ainsi d'établir un plan de formation à l'occitan pour les professionnels du sanitaire et du social, notamment dans un but de transmission (personnel des crèches, des maisons de retraite...). Les objectifs propres à la formation professionnelle en occitan pourront ainsi être intégrés à la fois au sein du Plan Régional de Développement des Formations (PRDF) par le biais du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, mais aussi au sein du Programme Régional des Formations Professionnelles Continues (PRFPC) qui commande des formations précises par le biais d'appels d'offres ponctuels.

La Région a participé à l'élaboration d'une étude sur l'intérêt de l'occitan en maisons de retraite, en lien avec le Conseil Général des Hautes-Pyrénées. Cette étude a démontré l'intérêt de l'utilisation par les professionnels de la santé de la langue maternelle des pensionnaires.

Objectifs :

- Augmenter le nombre de personnes compétentes en langue et culture occitanes dans les métiers sanitaires et sociaux afin de :
 1. Contribuer à l'ouverture de crèches en langue occitane
 2. Contribuer à assurer un service en langue occitane pour les personnes ayant cette langue comme langue maternelle (langue affective)

Mesure :

La Région mettra à l'étude la mise en œuvre, en coordination avec les conseils généraux, des formations en occitan pour les métiers du sanitaire et social.

Cible : professions sanitaires et sociales

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de personnes formées ;
- nombre d'heure de formation x nombre de personnes formées.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

☐ Oui ☐ Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2,5/5

Facilité de mise en place : 2/5

Qualité des résultats obtenus : 2,5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 1,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 5/5

Mesure prioritaire : Oui Non

d) Encourager la formation linguistique et culturelle du personnel du Conseil Régional

Contexte :

Le CFPO mène des démarches auprès du CNFPT afin que des formations à l'occitan soient plus aisément accessibles pour les agents des Collectivités territoriales. Cependant, si les formations proposées ont été labellisées par le CNFPT, aucune n'a été inscrite au catalogue en l'absence de demande. Par ailleurs, Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a mis en place un plan de formation pour les personnes travaillant dans les archives départementales.

Objectifs :

- Permettre à chaque agent de la Région qui le désire d'apprendre la langue occitane ;
- Contribuer à l'information – sensibilisation du personnel de la Région à la langue et à la culture occitanes et renforcer l'intérêt des agents pour la langue et la culture occitanes ;
- Favoriser l'intégration transversale de l'occitan dans les politiques régionales ;
- Faire de la Région un exemple dans ce domaine.

Mesure :

La Région travaillera à de nouvelles modalités de sensibilisation des agents régionaux.

Cible : personnel du Conseil régional

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de personnes formées.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 1/5

Facilité de mise en place : 4/5

Qualité des résultats obtenus : 1/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 1/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,4/5

Mesure prioritaire : Oui Non

e) Créer une formation linguistique et culturelle pour les opérateurs de tourisme

Contexte :

La langue et la culture occitanes constituent une clé de compréhension de l'histoire et du patrimoine immatériel de la Région et contribuent à l'identification du territoire. Or, peu d'opérateurs du tourisme sont sensibilisés et ont des compétences sur la question. Ils ne peuvent par conséquent pas utiliser la ressource culturelle occitane pour valoriser leurs activités.

Description :

Il s'agit donc d'appuyer les politiques touristiques régionales par la formation concernant un élément fondateur de l'identité de la Région, comme le rappelle l'audit identitaire commandé par le Comité Régional du Tourisme en 2004.

Par ailleurs dans le prolongement des conclusions des travaux menés par la Direction de la Culture et du Patrimoine en 2014, en lien avec la Direction de l'Aménagement du Territoire, une première journée de formation a été organisée par l'IEO – 31 auprès de 12 professionnelles de l'Office de Tourisme de Toulouse, avec un retour très positif. D'autres journées de ce type pourraient être à nouveau conduites.

Objectifs :

- Augmenter la connaissance de la langue et de la culture occitanes et du patrimoine occitan auprès des opérateurs du tourisme ;
- Favoriser l'intégration du patrimoine occitan dans le secteur touristique et augmenter sa visibilité ;
- Encourager la mise en place de projets touristiques culturels en lien avec le patrimoine occitan.

Mesure :

La Région pourra soutenir la mise en place d'une offre de formation à la langue et à la culture occitanes à destination des professionnels du tourisme.

Cible : professionnels du tourisme dans la Région

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de formations dispensées ;
- nombre de formations dispensées ;
- volume des formations dispensées.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

” Oui Non

Mesure prioritaire :

Oui ” Non

2.1.4 Développer l'offre de formation artistique initiale et continue

a) Développer l'offre de cours de chants, musiques et danses occitanes et valider les compétences des professeurs

Contexte :

Nombre d'associations occitanes de Midi-Pyrénées ont développé une pratique d'ateliers ou de formations de chants, de musiques et de danses. Le Centre Occitan des Musiques et Danses Traditionnelles (COMDT) s'est engagé dans une démarche de professionnalisation des formations, et recherche des partenariats afin de créer une formation artistique complète et reconnue en arts occitans. Il organise des ateliers hebdomadaires et des stages ponctuels de musique et de danse, en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse. Le CRR a ouvert une section musique traditionnelle en son sein, qui permet d'obtenir le diplôme d'études musicales de musiques traditionnelles.

Il paraît nécessaire de ménager un équilibre entre les pratiques professionnelles d'une part et les pratiques amateurs d'autre part, s'agissant d'une culture grandement d'expression populaire. Il convient également de contribuer à bien articuler et renforcer le lien entre pratiques linguistiques et culturelles.

En ce qui concerne la validation des compétences des professeurs, dans le cadre du schéma précédent, la Région s'est engagée à étudier les possibilités, en lien avec l'État et les collectivités concernées, de mettre en place un agrément des professeurs de musique, danse et chant traditionnels occitans.

Objectifs :

- Augmenter l'offre de cours de chants, danses et de musiques traditionnelles dans la Région
- Augmenter le vivier de chanteurs, musiciens et danseurs d'expression occitane, permettant par la suite une augmentation quantitative et qualitative de la création ;
- Soutenir les secteurs stratégiques de formation à la langue et à la culture occitanes que sont le chant, la danse et la musique.
- Repérer les professeurs de chant, de musique ou de danse compétents et volontaires afin de contribuer à cette action.

Mesure :

La Région pourra participer au développement de l'offre de cours de musiques et danses traditionnelles occitanes dans les écoles de musiques ou de danses de la Région, notamment dans le cadre de ses compétences et de ses dispositifs. Elle pourra aussi participer au développement de l'offre de cours donnés dans un cadre associatif.

Cible : formation artistique (chants, musiques et danses occitanes)

Indicateurs annuels :

- nombre de personnes formées
- répartition géographique des cours

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,2/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Développer l'offre de formation artistique professionnelle initiale et continue en arts dramatiques occitans

Contexte :

En 2004, l'Université de Nice a dû fermer sa licence professionnelle en arts dramatiques pour cause de difficultés techniques. Actuellement, il n'existe pas d'autres formations universitaires en arts dramatiques occitans, et les compagnies professionnelles doivent assumer par elles-mêmes la formation des artistes d'expression occitane. En outre, les opérateurs du théâtre d'expression occitane (dont le Théâtre Interrégional Occitan de la Rampe, soutenu par la Région) souhaiteraient que la formation soit davantage dispensée par des professionnels, en créant une structure de type conservatoire interrégional, pérenne et reconnue par l'État.

La création de Òc tele a mis en évidence l'insuffisance de voix et de comédiens occitanophones professionnels et disponibles, et en conséquence le besoin de former des occitanophones aux arts dramatiques ou des comédiens professionnels à l'occitan. La société de doublage Conta'm, par exemple, a mis en place des formations d'initiation au doublage en occitan pour les acteurs.

Dans le schéma précédent, la Région s'est engagée à œuvrer pour la mise en place d'une formation artistique en arts dramatiques occitans (formation de 2nd cycle spécifiquement occitane à destination des lycéens, éventuellement dans le cadre des Projets d'avenir, et formation professionnelle artistique initiale pour adultes), mais cette mesure n'a pas été engagée. Il faudrait d'abord identifier, en collaboration avec les autres Régions, les structures et les partenaires (Université, associations, Conservatoire à rayonnement régional) qui pourraient permettre de mettre en œuvre ce projet. Le département Théâtre du Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse, dans sa formation de troisième cycle, propose des ateliers de théâtre en anglais et en espagnol.

Objectifs :

- Augmenter les compétences linguistiques et artistiques des comédiens d'expression occitane
- Renforcer et aider la professionnalisation du secteur.
- Augmenter l'attractivité de la profession, susciter des vocations

Mesure :

L'action régionale visera à favoriser la création d'une formation artistique au théâtre d'expression occitane.

Cible : professionnels et personnes intéressées aux arts dramatiques d'expression occitane

Indicateurs annuels :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,2/5

Mesure prioritaire : Oui Non

2.1.5 Développer l'offre de cours d'occitan à distance

Contexte :

Les cours à distance sont un outil essentiel de valorisation et d'accessibilité de l'occitan et présentent un intérêt significatif pour les personnes ne pouvant pas bénéficier de cours présentiels classiques. La mise en place de cours à distance permet également de pallier le manque d'offre de formation sur certaines zones du territoire régional. La Région soutient le développement des outils de formation à l'occitan à distance.

Description :

Depuis 2008, des formations ouvertes à distance (FOAD) longue durée ont été développées par la Région et le CFPO. En 2014, le CFPO-MP a proposé trois actions qualifiantes, en partenariat avec le CFPOC d'Aquitaine, menant aux niveaux A2 (150 heures), B2 (160 heures) et C1 (190 heures) du CECRL. Une formation à distance avait initialement été organisée dans le cadre du réseau régional Pyramide (prestataire CFPO). En raison de contraintes liées aux emplois du temps des publics concernés et à la politique d'accueil des centres Pyramide, le Conseil Régional a permis le transfert de savoir-faire et les formations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage du CFPO.

D'autres initiatives se mettent en place : des cours hebdomadaires par Internet de gascon et de languedocien sont proposés depuis la rentrée 2014-2015 par des sections départementales de l'IEO. Une version bêta d'un site internet d'autoapprentissage de la langue (parlaoc.com) a été présentée à la Région par le CFPO. Son lancement officiel est prévu au premier semestre 2015. Le CIRDÒC lance en 2015 un programme de coproduction de MOOC (cours en ligne ouvert aux masses) avec les établissements d'enseignement supérieur.

Également, il serait intéressant de développer les cours radiophoniques ou audiovisuels, qui pourraient enrichir et alimenter les médias francophones et occitanophones et les ressources pédagogiques.

Objectifs :

- Augmenter l'offre de cours d'occitan à distance
- Diversifier les modalités et les supports des cours d'occitan
- Renforcer les outils virtuels de formation à l'occitan (sites, applications téléphoniques, autres...).
- Développer les outils d'autoformation à la langue occitane en ligne.

Mesure :

L'action régionale visera à soutenir le développement des outils virtuels de formation à l'occitan et des différentes modalités de cours d'occitan à distance.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- Nombre d'élèves formés
- Nombre d'heures x élèves
- Nombre de projets soutenus
- Fréquentation des sites

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui " Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,25/5

Facilité de mise en place : 2,5/5

Qualité des résultats obtenus : 3,33/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2,75/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,4/5

Mesure prioritaire : Oui Non

2.2 Redresser la transmission naturelle de la langue

a) Mettre en place des ateliers sur la transmission de la langue

Contexte :

La Région s'est engagée, dans le cadre de l'ancien Schéma, à favoriser la mise en place d'ateliers pédagogiques afin de faire connaître les enjeux de la transmission naturelle de la langue. En novembre 2009, l'IEO a organisé en partenariat avec la Région et l'IUFM de Tarbes un Colloque sur « la transmission familiale et naturelle de la langue occitane et des langues minoritaires d'Europe » afin de faire le point sur ce sujet. La mise en place d'ateliers de sensibilisation aux enjeux de la transmission naturelle de la langue est encore une fois apparue comme une action essentielle. Ces ateliers s'adresseraient à tous et viseraient plus particulièrement les parents, les grands-parents et les jeunes futurs parents. À ces ateliers pourraient intervenir, à titre d'exemple, des personnes ayant bénéficié de la transmission naturelle, des personnes ayant transmis la langue naturellement, des sociolinguistes, des pédagogues, des professeurs...

Les Conseils Généraux des Hautes-Pyrénées et du Tarn, dans le cadre de l'exercice de leur compétence sur la petite enfance, ont entrepris des actions dans cette direction, notamment auprès de la PMI. Dans les Hautes-Pyrénées, par exemple, la Mission « Culture Occitane et Territoire » du Conseil Général a proposé à toutes les structures d'accueil petite enfance et aux relais assistantes maternelles des animations en occitan. Ces ateliers ont commencé en décembre 2010 et sont financés par la collectivité et assurés par les intervenants de l'association « Parlem ».

Objectifs :

- Renforcer la prise de conscience que la transmission naturelle de la langue est accessible
- Mieux faire connaître les apports et les enjeux du multilinguisme
- Contribuer à redresser la transmission de la langue

Mesure :

La Région favorisera la mise en place d'ateliers pédagogiques dédiés à la transmission de la langue occitane et soutiendra les projets structurants, en appui des Conseils Généraux volontaires, dans le domaine de la transmission naturelle.

Elle pourra informer et inciter les collectivités territoriales sur le transfert de ces questions aux services chargés des compétences obligatoires (PMI, Personnes âgées, dépendance, etc.). Elle pourra prolonger la réflexion au sein de l'Amassada sur les stratégies à adopter.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels :

- nombre d'ateliers réalisés
- nombre de projets soutenus

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2,6/5
Facilité de mise en place : 2,4/5
Qualité des résultats obtenus : 2,6/5
Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2,4/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,66/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Créer des matériels favorisant la transmission naturelle de la langue

Contexte :

Comme il a été constaté dans le SRDO 2008 - 2013, il n'y a pas vraiment pour l'heure, de matériel adapté favorisant la transmission précoce de l'occitan et accompagnant les familles dans cette démarche.

La Région Midi-Pyrénées a soutenu, avec d'autres collectivités territoriales, un seul projet sur ce thème (ours Nabar), qui est resté cependant une action marginale. Cependant, l'Amassada s'est saisie de ces questions au sein de son groupe de travail Solidarité et Petite enfance, piloté par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

L'enquête sociolinguistique réalisée en 2011 montre une attente très forte des parents et grands-parents dans ce domaine. Or aucune action significative n'a pour le moment été engagée auprès d'eux. La Région pourrait donc être plus incitative afin de permettre l'éclosion de projets innovants, toujours en lien avec les autres institutions intéressées (État, Conseils Généraux, etc.)

Objectifs :

- Soutenir matériellement voire provoquer la transmission naturelle de la langue.
- Créer des outils susceptibles d'aider et d'accompagner les familles intéressées à la transmission naturelle de la langue.

Mesure :

La Région pourra :

- participer à l'élaboration de matériel destiné à favoriser la transmission de la langue et la culture occitanes aux enfants entre 0 et 3 ans.

Cela pouvant concerner : des doublages de productions audiovisuelles (en DVD et podcast) et dessins animés, des livres pour le plus jeune âge, des jouets parlant occitan...

- instaurer des critères incitatifs pour soutenir les projets sur cette thématique
- le cas échéant, susciter les projets par le lancement d'appels à projets.

Cible : parents d'enfants en bas âge, futurs parents

Indicateurs annuels :

- nombre et qualité des actions réalisées dans ce domaine,
- enquête sociolinguistique apportant des éléments sur l'état de la transmission familiale de l'occitan.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui ☐ Non

Mesure prioritaire :

↳ Oui ☐ Non

c) Ouvrir au moins une crèche bilingue ou immersive et développer la sensibilisation à l'occitan dans les crèches

Contexte :

En ce qui concerne les crèches bilingues dans la Région, le constat est triple : il n'y en a aucune dans la région (les seules crèches bilingues en occitan se trouvent dans la Vallée d'Ossau, en Aquitaine) ; la tranche d'âge allant de 0 à 3 ans est une période clef pour l'acquisition de la langue et l'installation du bilinguisme ; les crèches bilingues peuvent intéresser potentiellement l'ensemble des habitants de la région, en particulier les familles non-occitanophones s'intéressant au multilinguisme. En outre, l'ouverture de crèches bilingues serait un laboratoire intéressant pour le développement des classes maternelles ainsi que de Centres de Loisirs et Centres de vacances à thématique bilingue interrégionale.

L'habilitation des crèches étant une compétence départementale, la Région a invité les Conseils Généraux à une réflexion sur la question. Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées pilote, dans le cadre de l'Amassada, le groupe de travail sur la transmission naturelle de l'occitan. En s'appuyant sur les expériences menées en Aquitaine, la Région pourrait poursuivre la réflexion autour des modalités d'ouverture d'une crèche bilingue ou immersive dans la Région.

Dans les Hautes-Pyrénées, si aucune crèche bilingue n'a ouvert, en revanche, le Conseil Général a participé à des opérations de sensibilisation à l'occitan dans les crèches. Les Conseils Généraux de la Région, en suivant l'exemple du Conseil Général des Hautes-Pyrénées, pourraient de façon coordonnée organiser des réunions d'information sur le bilinguisme précoce avec les travailleurs sociaux. Par la suite, des expérimentations pourraient être lancées (sensibilisation des professionnels de la petite enfance) ainsi que des campagnes de communication à destination des parents, comme l'ont fait la Région Bretagne et le Conseil Général du Finistère.

Objectifs :

- Favoriser l'ouverture de la première crèche bilingue ou immersive de la région.
- Développer la sensibilisation à l'occitan dans les crèches
- Contribuer à redresser la transmission de la langue

Mesure :

La Région pourra poursuivre, en lien avec les Conseils Généraux et au sein de l'Amassada, la réflexion sur les modalités d'ouverture d'une crèche bilingue ou immersive et sur le développement d'actions de sensibilisation dans les crèches.

Cible : petite enfance

Indicateurs annuels :

- ouverture d'une crèche bilingue ou immersive dans la région
- nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- nombre d'enfants touchés par les actions de sensibilisation

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui " Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2/5

Facilité de mise en place : 2,5/5

Qualité des résultats obtenus : 2/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 5/5

Mesure prioritaire :

↳ Oui " Non

2.3 Créer les outils pédagogiques nécessaires et en promouvoir l'échange et la diffusion

Contexte :

La Région soutient la création de matériel pédagogique spécifique à l'apprentissage des adultes (site Internet didactique, cours radiophoniques, ouvrages méthodiques, mais aussi la production de matériel pédagogique pour enfants. 400 000 euros ont été engagés entre 2009 et 2014 dans la production d'ouvrages scolaires ou para scolaires, revues pour enfants, dessins animés. Dans le cadre de la refonte de ses critères d'intervention, la Région a installé un principe dérogatoire aux critères de droit commun sur les produits pédagogiques (ouvert également aux enseignements scolaires), ceci afin de favoriser les initiatives.

Description :

Il semble indispensable de soutenir la création et l'édition de matériel pédagogique de qualité, tous supports confondus, qui puisse être utilisé à tous les âges. Pour cela, il semblerait indispensable de mettre en place une socialisation des pratiques avec une jonction pédagogique entre : la richesse des collectages et leur didactisation ; des commandes de pièces de théâtre en langue occitane aux troupes professionnelles de Théâtre de/en langue occitane ; des commandes de chants et de contes en occitan ; le fléchage d'un volet pédagogique (projet en direction des écoles) dans les aides apportées par la région aux pôles fédérateurs et aux créateurs.

Également, la question des variantes de l'occitan reste un point important à prendre en compte dans la production de matériel pédagogique, et cela ne semble envisageable qu'en faisant recours aux nouvelles technologies. La Région pourrait promouvoir la création de banques de données ou de plateformes d'échange de matériel pédagogique accessibles au grand public et qui permettent aux différents opérateurs de modifier les documents (leçons, lexiques, conjugueur...) et de les adapter à leur variante de l'occitan.

Pour le Canopé, une coordination interrégionale dans l'édition de matériel pédagogique, dans le cadre de l'Office public de la langue occitane, par exemple, serait une avancée majeure. La prise en compte la demande et des besoins de plusieurs régions permettrait de répartir les coûts, de produire plus et de façon plus cohérente, et de diffuser plus largement. En outre, des réalisations communes entre le Canopé et les autres acteurs du livre pourraient être envisagées pour la production de matériel pédagogique.

Le CIRDÒC peut être aussi un outil opérationnel pour la conception et la production d'outils pédagogiques, surtout en matière d'éducation artistique et culturelle. Un projet d'e-mallette pédagogique "langue et culture occitanes" (production et diffusion de mallettes et matériels pédagogiques) est en phase de démarrage dans le cadre du projet Occitanica et a été retenu par le Ministère de la Culture comme projet innovant.

Objectifs :

- Créer des outils pédagogiques pour l'apprentissage de l'occitan adaptés aux différents profils d'apprenants ;
- Créer de nouveaux outils performants d'apprentissage de l'occitan à distance afin de les rendre accessibles au plus grand nombre ;
- Promouvoir l'échange de matériel pédagogique entre les différents opérateurs dans le domaine de la transmission de la langue, en lien avec les médias, les éditeurs et tous ceux qui produisent des documents susceptibles d'être réutilisés dans l'enseignement ;
- Créer des outils pédagogiques susceptibles d'être facilement adaptés dans différentes variantes de l'occitan.

Mesure :

La Région pourrait soutenir la création et l'édition de matériel de qualité pour mieux accompagner l'apprentissage et la progression des apprenants, qu'il s'agisse d'enfants, d'adolescents ou d'adultes, tout en sollicitant l'utilisation des nouvelles technologies. Dans ce cadre, elle pourrait lancer, en lien avec les opérateurs concernés, une réflexion sur la question de la prise en compte des variantes de l'occitan.

Elle pourrait promouvoir la constitution d'une plateforme d'échange de matériel pédagogique ainsi qu'une base de données de matériels utilisables (images, sons, vidéos, BD etc.). Elle pourrait éventuellement lancer des appels à projet pour des produits spécifiques d'accompagnement de l'apprentissage de l'occitan.

L'action régionale visera à soutenir la création de nouveaux outils performants d'apprentissage de l'occitan à distance afin de les rendre accessibles au plus grand nombre. En ce qui concerne la formation pour adultes, la Région pourrait favoriser la coordination des associations dispensant des formations aux adultes dans le cadre d'un wiki cours d'occitan.

Cible : enseignants, formateurs et apprenants

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets soutenus

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Production de matériel pédagogique à destination des enfants :

Atteinte des objectifs fixes : 2,33/5

Facilité de mise en place : 2/5

Qualité des résultats obtenus : 2,66/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2,75/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,6/5

Production de matériel pédagogique à destination des adultes :

Atteinte des objectifs fixes : 2,66/5

Facilité de mise en place : 2/5

Qualité des résultats obtenus : 2,66/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,2/5

Mesure prioritaire : Oui Non

AXE III : DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉSENCE DE L'OCCITAN DANS LA SOCIÉTÉ

3.1 Sensibiliser l'ensemble des habitants de la Région à l'occitan et ses enjeux

L'objet de ce point consiste en une série de mesures destinées à organiser progressivement une sensibilisation généralisée à la langue et à la culture occitanes et à ses enjeux et à appuyer l'action d'information-sensibilisation telle que définie contractuellement avec l'État dans le cadre de l'action sur l'enseignement de l'occitan.

a) Mettre en place des campagnes de communication multi-format sur la langue et la culture occitanes

Contexte :

La question de la communication est fondamentale puisqu'elle permet de susciter l'intérêt et l'envie chez les habitants et les personnes de passage dans la région. Le développement d'outils de communication divers est nécessaire, notamment ceux utilisant les nouvelles technologies.

Cette mesure s'appuie notamment sur les résultats de l'enquête sociolinguistique de Midi-Pyrénées dont les résultats ont été remis en 2011 et qui montrent un fort attachement régional à la personnalité occitane de Midi-Pyrénées.

La Région soutient des associations engagées sur le thème de la communication, par exemple l'IEO avec la brochure « l'occitan qu'es aquò », mais jusqu'à présent, il n'a pas été organisé de large campagne d'information – sensibilisation.

Objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble des Midi - Pyrénéens à la langue et à la culture occitanes ainsi qu'aux enjeux du multilinguisme
- Renforcer la prise en conscience de l'accessibilité de la langue occitane
- Augmenter l'attrait culturel du territoire
- Renforcer la personnalité occitane de la région

Mesure :

La Région visera par ses actions à soutenir les initiatives et à nouer des partenariats institutionnels en vue de la mise en œuvre de campagnes d'information et de sensibilisation (expositions, communication institutionnelle, tourisme...) sur la langue et la culture occitanes. L'ensemble des opérateurs du tourisme liés à la Région pourra être sollicité afin de participer à cette campagne.

Ces campagnes de communication pourront être multiples quant aux formats. La Région veillera à diversifier les canaux de diffusion en utilisant les innovations technologiques.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets mis en place
- Implantation géographique des projets

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2,6/5

Facilité de mise en place : 3,8/5

Qualité des résultats obtenus : 3/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2,83/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,8/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Mettre en place des actions d'information-sensibilisation dans les établissements scolaires

Contexte :

La Convention cadre de partenariat signée par la Région, le Rectorat et la DRAAF (2009-2015) visait à généraliser l'information et la sensibilisation à l'occitan dans toutes les écoles au terme de la convention. L'objectif est que tous les élèves, à un moment de leur cursus scolaire dans le primaire, puissent avoir une base de connaissance minimale de cet élément fondateur de la personnalité de notre région et par conséquent une meilleure connaissance du territoire dans lequel ils évoluent.

Les opérations de sensibilisation dans les écoles primaires, qui sont menées par l'État, ont concerné 31 486 élèves en 2011 ; 39 000 en 2014.

Dans le second degré, des actions de sensibilisation des lycéens et des apprentis sont menées depuis plusieurs années par le biais de « setmanas occitanas » par la Région.

Description :

Il paraît important que les échelons intermédiaires de l'Institution (les Inspecteurs de l'éducation nationale, qui sont en charge de l'encadrement des professeurs des écoles d'une circonscription notamment, et les Directeurs départementaux de l'Éducation nationale s'investissent particulièrement sur cette question. Il s'agit de mettre en œuvre la prise en compte de la sensibilisation dans le cadre des projets d'école et des Parcours d'éducation artistique et culturel de l'élève ;

Par ailleurs, dans le cadre de la formation initiale, il serait souhaitable que les ESPE puissent intégrer un module sur la sensibilisation.

Afin de donner plus de visibilité et d'information autour des perspectives professionnelles et de formation en occitan, il paraît nécessaire de développer les actions d'information dans les lycées. Des campagnes régulières d'information publique dans les médias régionaux pourraient, par exemple, être lancées pour informer les lycéens et étudiants des perspectives professionnelles possibles.

La sensibilisation à la langue se fait aussi à travers le spectacle vivant. Des associations mènent des animations culturelles (musique, théâtre, conte) autour de la langue dans les lycées, mais aussi les collèges. Cependant, ces dernières font part d'un manque de personnel et de moyens pour développer leurs actions.

Objectifs :

- Sensibiliser les élèves des écoles, collèges et lycées de la Région et leur entourage à la langue et à la culture occitanes ;
- Développer la présence de l'occitan dans les établissements scolaires.
- Informer les lycéens sur l'offre de formation supérieure en occitan et des perspectives professionnelles possibles
- Accroître le vivier d'étudiants susceptibles de passer le CRPE, le CAPES...
- Coordonner les actions d'information aux familles, d'édition et d'animation pédagogique en occitan dans l'Académie et de valorisation des enseignements de /et en/ occitan ;
- Développer l'offre de cours d'occitan dans les établissements scolaires.

Mesure :

La Région pourra continuer de développer les opérations d'information-sensibilisation dans les lycées de la Région, en s'appuyant notamment sur les nouvelles technologies.

Cible : écoles, collèges et lycées de la Région

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 " Oui p Non

Mesure prioritaire : p Oui " Non

c) Mettre en place des campagnes de promotion de la transmission naturelle

Contexte :

Un nombre important de parents ou de grands-parents sont potentiellement en capacité de transmettre la langue occitan ou du moins désirent transmettre l'envie de l'apprendre. Afin d'accompagner ces familles et d'encourager cette envie de transmettre, il semble nécessaire de créer des supports facilement diffusables sur le thème.

Aucune campagne concernant la transmission familiale n'existe actuellement. Un affichage de la volonté régionale dans ce domaine pourrait inciter des opérateurs à lancer des campagnes de promotion sur l'ensemble de la région et même au-delà.

Des actions de sensibilisation à ce sujet ont été menées par les Conseils Généraux et par des associations. Dans les Hautes-Pyrénées, après le colloque de Tarbes sur la Transmission familiale et naturelle de l'occitan, le projet a germé d'élaborer un document sur les atouts du bilinguisme dans les carnets de maternité et les carnets de santé. Pour que l'initiative soit suivie, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées a donc associé les travailleurs sociaux qui travaillent auprès des familles concernées. Un autre exemple de support de communication sur la transmission naturelle seraient les deux films commandés par l'Institut d'Études Occitanes pour une diffusion lors du congrès, qui illustrent l'héritage de la langue chez la jeune génération de locuteurs.

L'IEO a développé un site Internet www.bilinguisme-occitan.com (accès réservé pour l'instant aux seuls administrateurs) qui doit permettre de renseigner les populations sur le bilinguisme, d'organiser le soutien associatif à l'émergence de projets de crèches en occitan ou faisant appel à l'occitan et d'être un centre de ressources.

Objectifs :

- Renforcer la prise de conscience que la transmission naturelle de la langue est accessible
- Mieux connaître les apports et les enjeux du multilinguisme
- Renforcer la prise de conscience de l'importance la transmission naturelle de la langue
- Montrer que cette transmission est accessible, y compris pour les parents ou grands-parents ne parlant pas occitan, lorsqu'il s'agit de transmettre l'envie de langue,
- Mieux connaître les apports et les enjeux du multilinguisme

Mesure :

La Région étudiera les possibilités de mise en œuvre de campagnes de communication institutionnelle sur les enjeux et les bienfaits du multilinguisme précoce. Il faudra désigner un porteur de projet (appel d'offres, campagnes institutionnelles, prise en charge par les associations...) et définir le public cible (parents, jeunes...).

Cible : Parents, grands-parents et jeunes futurs parents. Tous publics.

Indicateurs annuels :

- nombre d'actions réalisées dans ce domaine

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 1,5/5

Facilité de mise en place : 2,25/5

Qualité des résultats obtenus : 1,75/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 1,75/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,66/5

Mesure prioritaire : Oui Non

3.2 Développer la production et la génération de la langue et de la culture occitanes par la société

3.2.1 Développer et encourager l'usage de la langue occitane

Contexte :

Il s'agit d'une mesure phare du présent schéma, puisque elle complète directement l'intervention prioritaire portée par la Région à destination des actions visant à la transmission de la langue occitane. Par ailleurs, il s'agit de réinvestir sur la question les locuteurs naturels de la langue occitane, qui comme le montre l'enquête sociolinguistique de 2010, regrettent une baisse régulière au fur et à mesure des années de l'usage de la langue occitane.

Par ailleurs, il s'agit de réinvestir sur la question les familles où la langue serait susceptible de se parler, car la famille constitue le premier cercle d'usage de la langue occitane, là où se trouvent toutes les fonctions intrinsèques de la langue.

Si la question du réinvestissement des individus et des familles reste complexe, quoique que des initiatives originales ont pu être réalisées ces dernières années sous l'application du précédent Schéma :

- ateliers de parole,
- séjours chez l'habitant,
- volontariats pour la langue,

cette question n'en demeure pas moins prioritaire, en complément de la réalisation de lieux d'usages plus institutionnalisés, par exemple les ateliers de paroles ou autres événements organisés par les associations locales notamment, en particulier dans le but de rendre les participants producteurs de langue.

Description :

Ci-après, les actions réalisées sous l'application du précédent Schéma :

1°) Les ateliers de parole constituent un espace privilégié de socialisation de la langue, et plusieurs expériences ont été menées dans ce sens par différents opérateurs (associatifs ou autres) : les ateliers thématiques organisés par le réseau IEO, les cafés des langues organisés par l'Université de Toulouse, les rencontres thématiques à l'Estanquet de la Portièra (Toulouse), les ateliers de parole animés par Parlem dans des maisons de retraite, les rencontres hebdomadaires de parents d'enfants de Calandreta...

2°) La Région a soutenu les « Jornadas 100 % occitan », organisées chaque année au Fossat (vallée de la Lèze, Ariège). Il s'agit d'une formation pour le moment unique pour se perfectionner chez des familles occitanophones et qu'il conviendrait de développer. Il s'agit de séjours linguistiques en immersion avec, en complément, des cours particuliers.

À Cahors, en 2008, menée par l'association Midi Pyrénées occitan - Frédéric CAYROU et l'association Autriche et Pays d'Oc. Elles se sont associées pour proposer des séjours linguistiques en occitan pour enfants et adultes, individuels ou en famille.

En ce qui concerne le volontariat pour la langue, il s'agit d'une initiative qui a pour but la mise en relation d'un "Volontaire", c'est-à-dire une personne qui a une maîtrise courante de l'occitan, avec un "Apprenant", c'est-à-dire quelqu'un qui connaît les bases de l'occitan et qui veut gagner en assurance. Apprenants et Volontaires se retrouvent en binôme à échéance régulière et dans une durée définie soit physiquement, soit au travers d'outils connectés. À la fin du programme, des rassemblements des participants peuvent être organisés. Ce projet a été expérimenté par l'Institut d'Études Occitanes et lancé en 2011. Il a connu plusieurs éditions. Une mobilisation territoriale pourrait être également lancée pour compléter et élargir l'offre « volontariat ».

Objectifs :

- Développer l'usage de la langue
- Créer des espaces de discussion et d'expression en occitan
- Contribuer à la socialisation de la langue

Mesure :

La Région favorisera les initiatives favorisant et encourageant l'usage de la langue.

Ces actions pourront être coordonnées et mises en place notamment dans le cadre des Centres culturels occitans de proximité, qui ont vocation à être des lieux de socialisation et d'usage de la langue aux plus près des habitants et des familles, mobilisées sur la transmission et l'usage de l'occitan.

Indicateurs annuels :

- nombre d'actions réalisées dans ce domaine
- nombre de personnes participant aux actions
- nombre d'heures x nombres de participants aux opérations.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

“ Oui p Non

Mesure prioritaire :

p Oui “ Non

3.2.2 Développer et valoriser la création artistique professionnelle et amateur en langue occitane

a) *Mettre en place une plateforme interrégionale pour le spectacle vivant d'expression occitane*

Contexte :

Depuis quelques années, on assiste à une « interrégionalisation » de la création et de la diffusion artistique d'expression occitane qu'il paraît nécessaire de potentialiser. La Région a ponctuellement encouragé puis soutenu un projet de plateforme interrégionale de soutien à la création et à la diffusion lancé à partir de l'expérience Estivada mais il n'est pas apparu comme suffisamment structuré pour donner lieu à un soutien régulier.

Les objectifs de cette plateforme interrégionale pourraient être les suivants :

- Contribuer à la professionnalisation de la filière occitane « spectacle vivant », donc intégrer et adapter la création occitane aux métiers du spectacle.
- Favoriser l'émergence de créations artistiques contemporaines d'expression occitane, prioritairement interrégionales,
- Consolider le réseau de diffuseurs « occitans »,
- Développer la diffusion de la création occitane dans les autres réseaux du spectacle vivant,
- Faire fonctionner un centre de ressources de l'art d'expression occitane.

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées pourra participer à la mise en place et au fonctionnement d'une plateforme interrégionale de promotion des artistes d'expression occitane.

Cible : filière du spectacle vivant d'expression occitane

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3/5

Facilité de mise en place : 3,5/5

Qualité des résultats obtenus : 3,5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,4/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Développer et encourager la création artistique, accompagner les artistes et diffuser leurs créations

Contexte :

La création artistique constitue une voie privilégiée de socialisation de la langue et de la culture occitanes, puisqu'elle permet de toucher un public très large par le plaisir et par la qualité du travail des artistes. Elle joue de surcroît un rôle fondamental en terme d'attractivité culturelle et joue sur le désir. Il semblerait donc indispensable de valoriser le travail de terrain des artistes professionnels et amateurs, qui permet de donner plus de visibilité à la langue et qui représente un outil de sensibilisation efficace.

La Région a depuis longtemps favorisé la production et la diffusion artistique d'expression occitane, et cela passe par l'aide aux festivals et le soutien aux agences artistiques, acteurs primordiaux de la création et de la diffusion des arts ainsi que des compagnies artistiques.

Description :

Dans le cadre du Schéma précédent, la Région s'est engagée à mener une réflexion autour des critères d'aide à la création et à la diffusion de la production artistique d'expression occitane. Cette réflexion a été menée depuis 2008 et a abouti à une redéfinition de ses critères d'intervention le 7 juillet 2011. La Région affirme un soutien continu à la création et à la diffusion occitanes, dans le cadre du dispositif global d'aide à la diffusion, à travers notamment le soutien à des agences artistiques professionnelles comme Org & Com et le CAMOM.

Le fait que la culture occitane soit souvent en dehors des circuits professionnels peut poser problème lorsqu'il faut organiser des manifestations artistiques. Certains opérateurs expriment les difficultés rencontrées par les artistes d'expression occitane, même professionnels, pour tourner en dehors du sud de la France et du milieu occitan, trouver des concerts, distribuer et vendre leurs disques et être accompagnés dans leur recherche de programmateurs. Favoriser une professionnalisation du milieu semble être indispensable, et il paraît important de soutenir à la fois les artistes professionnels et le milieu amateur, ainsi que les projets de sensibilisation à travers le spectacle vivant.

Le CIRDÒC pourrait intervenir comme levier de la diffusion de la création artistique par le biais de ses outils et services de valorisation de la création. Le programme Occitanica (volet CIRDÒC – Estivada), constitue un portail de la création occitane et un outil de formation auprès des professionnels de la culture.

Objectifs :

- Augmenter la création artistique en langue occitane
- Augmenter la diffusion et la promotion des artistes d'expression occitane
- Augmenter la diffusion et la qualité de la création artistique
- Accompagner les artistes émergents
- Augmenter les actions de sensibilisation à travers le spectacle vivant.

Mesure :

La Région interviendra pour soutenir la création et la diffusion artistique, dans une recherche d'ouverture maximale auprès des publics de la Région, et par ailleurs étudiera l'éventualité d'une coordination interrégionale dans la définition de ses critères afin d'harmoniser l'aide à la création artistique occitane.

Elle pourra soutenir la création artistique en langue occitane, professionnelle et amateur, et aussi les projets de sensibilisation à travers le spectacle vivant. Elle pourra aider à la mise en place des outils et des moyens nécessaires à la diffusion et à la promotion des artistes d'expression occitane.

Cible : artistes et agences artistiques d'expression occitane, tous publics.

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets soutenus
- nombre de dates de diffusion

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui " Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,5/5

Facilité de mise en place : 3,5/5

Qualité des résultats obtenus : 3,5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,33/5

Mesure prioritaire :

↳ Oui " Non

3.2.3 Développer et valoriser la création littéraire en langue occitane

a) Développer et encourager la création et la publication d'œuvres littéraires en occitan et structurer leur distribution

Contexte :

En ce qui concerne la création littéraire, le Centre Régional des Lettres attribue chaque année des bourses d'écriture à des auteurs et illustrateurs résidant en Midi-Pyrénées. Il permet ainsi aux lauréats de dégager du temps pour mener à bien un projet d'écriture en littérature, sciences humaines et sociales, ou encore dans les domaines de la traduction ou de l'illustration. En 2014, un des auteurs boursiers a été Aurélia Lassaque, auteur de poésie bilingue français-occitan. Ayant constaté le manque d'écrits en occitan pour les adolescents, l'IEO a lancé en 2010 un prix littéraire afin de développer le nombre de nouvelles et de romans destinés au public de 10 à 16 ans.

Différentes analyses et études, dont celles menées par le CRL Midi-Pyrénées (Centre Régional des Lettres) dans le cadre de son suivi des éditeurs occitans et aussi par ECLA Aquitaine (Ecrit Cinéma Livre Audiovisuel) sur certains opérateurs régionaux en langue occitane, montrent qu'une structuration de la diffusion et de la distribution du livre et des revues en occitan est nécessaire. Cependant, le recours à une vraie professionnalisation de la distribution reste pour le moment un recours fragile. En effet, d'après des éléments communiqués par les opérateurs concernés, le chiffre d'affaires qu'il faudrait générer pour rendre pérenne un emploi de salarié sur cette seule activité dépasse l'ensemble des chiffres d'affaires des plus grands éditeurs occitans.

La difficulté à vendre les ouvrages en occitan, et plus particulièrement la littérature, tient surtout au manque de connaissance de la langue d'une large partie du public, et aussi de son manque de visibilité. Dans le cadre du cycle interprofessionnel « la Fabrique éditoriale : des visages, des figures », l'ABF Midi-Pyrénées et le Centre Régional des Lettres ont organisé le lundi 13 octobre 2014 une journée d'information destinée aux bibliothécaires et libraires sur la culture et la langue occitanes. L'objectif était de faire connaître les différentes actions et initiatives régionales autour de la culture occitane, d'en faire découvrir le champ éditorial et de favoriser les rencontres entre les professionnels du livre et de la lecture.

Description :

À la suite de la journée organisée par le CRL, il pourrait être envisagé de sensibiliser progressivement le personnel du CRL et de leur proposer des formations à la langue et culture occitanes. La Région pourrait encourager la mise en œuvre d'autres actions de sensibilisation destinées aux bibliothécaires et aux libraires, afin qu'ils contribuent à leur tour à valoriser et à rendre plus visible la littérature occitane. Pourrait être par ailleurs étudiée la possibilité, par exemple, d'aider les bibliothèques publiques à acheter des livres en occitan et favoriser l'organisation d'animations autour des ouvrages achetés, ou de subventionner les écoles pour l'achat de livres.

Objectifs :

- Assurer une meilleure visibilité de la littérature occitane,
- Encourager et augmenter la production littéraire d'expression occitane,
- Augmenter et structurer la distribution et la diffusion d'œuvres littéraires en occitan, y compris dans les réseaux « classiques » de la filière du livre.
- Développer la prospection des points de vente.
- Aider les éditeurs à structurer leurs outils de promotion.
- Professionnaliser la filière occitane du livre.

Mesure :

L'action régionale visera à soutenir la création et la publication d'œuvres littéraires en occitan et favorisera la structuration de leur distribution.

Cible : filière occitane du livre, tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Développer l'édition et la traduction d'ouvrages adaptés aux différents publics (enfants, adolescents, adultes)

Contexte :

L'aide à l'édition est actuellement apportée par le dispositif de droit commun mis en place par la Région (notamment en lien avec le Centre Régional des Lettres).

Le CRL peut faire bénéficier les différents éditeurs locaux d'une expertise sur leurs outils de communication, leur travail de PAO, etc. sous réserve que les éditeurs suivent réellement les conseils émis, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé. En ce qui concerne la traduction d'une part, et l'édition d'ouvrages jeunesse d'autre part, des aides spécifiques en ce qui concerne l'occitan existent, mais les éditeurs ne s'en sont pas assez saisis pour le moment.

Les livres-CD sont aussi un support intéressant pour faire écouter la langue aux plus jeunes, mais le coût est hors de portée de certains éditeurs associatifs, qui envisagent, par exemple, de mettre à disposition des fichiers son à écouter ou à télécharger pour accompagner les ouvrages pour enfants. Pour d'autres, ce qui peut s'avérer onéreux est l'enregistrement de la matière audio. La Région pourrait envisager d'apporter une aide sur ce point.

Description :

Dans le but de toucher un public large, il pourrait être envisagé d'étendre le soutien aux ouvrages en français traitant de la matière occitane répondant à un cahier des charges préalablement établi, et concernant les ouvrages qui peuvent intéresser plusieurs régions occitanes, il semblerait nécessaire de mettre en place une effective interrégionalité en matière d'édition.

En ce qui concerne l'édition numérique, il paraît souhaitable d'aider les acteurs du livre à prendre le virage (aide à la numérisation du fond, aide à l'édition et la diffusion de livre numérique) comme cela a été évoqué pendant la Journée sur le « Devenir de la filière du livre à l'heure du numérique », organisée par le CRL le 3 novembre 2014. Le CIRDOC, dans le cadre du projet Occitanica (volet e-books), pourrait permettre un transfert de compétences dans la production et diffusion d'ebooks occitans, avec possibilité d'un volet co-édition avec les acteurs de l'édition occitane. Les livres numériques pourraient ainsi trouver une meilleure distribution que les ouvrages actuellement édités sur papier.

Objectifs :

- Créer des ouvrages en occitan adaptés aux différents publics (enfants, adolescents, adultes)
- Élargir l'offre d'ouvrages traduits en occitan
- Susciter l'envie de lire en occitan chez les enfants et les adolescents
- Renforcer la prise de conscience de l'occitan chez les adolescents
- Encourager la transmission naturelle de la langue

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées pourra soutenir l'édition et la traduction d'ouvrages adaptés aux différentes tranches d'âge à travers un le soutien et l'évaluation des structures éditoriales existantes. Elle maintiendra son aide complémentaire pour des projets de traduction d'œuvres étrangères ou françaises en occitan, notamment celles faisant l'objet d'une aide du Centre National des Lettres.

Cible : filière occitane du livre, tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre d'ouvrages édités
- nombre d'ouvrages traduits
- nombre d'ouvrage vendus
- nombre de projets soutenus

- chiffre d'affaire total de l'activité

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2/5

Facilité de mise en place : 2/5

Qualité des résultats obtenus : 2/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,33/5

Mesure prioritaire : Oui Non

c) Valoriser la création littéraire à travers des lectures publiques

Contexte :

Dans le schéma précédent la Région s'est engagée à participer au financement de lectures publiques en occitan, en tenant compte de critères de qualité, de répartition géographique et temporelle.

Depuis l'adoption du schéma régional, deux associations ont été soutenues (Letras d'Oc et Fondacion Occitana) sur cette thématique. Letras d'Oc organise tous les ans la Journée du livre occitan, et la Fondacion Occitana un cycle de lectures publiques dans les jardins de Toulouse (« Polit mes de mai »).

Dans ce sens, les cercles de lecture, à un niveau plus local, constituent aussi une initiative intéressante pour faire écouter la langue et diffuser la littérature.

Objectifs :

- Valoriser et diffuser la création littéraire en occitan,
- Assurer une meilleure visibilité de la langue occitane littéraire,
- Sensibiliser le public et augmenter l'intérêt envers l'écrit occitan
- Augmenter la visibilité des opérateurs occitans de l'industrie du livre.

Mesure :

La Région pourra participer au financement de lectures publiques tout en tendant à intégrer un panel plus large d'opérateurs occitans de l'industrie du livre.

Cible : opérateurs occitans de l'industrie du livre, tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de lectures publiques
- public touché
- fréquentation des manifestations littéraires

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5

Facilité de mise en place : 3,33/5

Qualité des résultats obtenus : 3,33/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,33/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,6/5

Mesure prioritaire : Oui Non

3.3 Développer la diffusion de la langue et de la culture dans la société

3.3.1 Développer et valoriser les médias d'expression occitane et les TIC

a) Développer la production d'émissions radiophoniques en occitan de qualité et leur diffusion

Contexte :

Dans le cadre du Schéma précédent il a été constaté que bon nombre de radios de la région étaient intéressées par une structuration et une augmentation de la diffusion de programmes en occitan.

La Fédération Interrégionale des Médias Occitans (FIMOC), acteur fédératif, a engagé depuis 2008 une restructuration des radios et médias produisant des programmes et des articles en occitan par le biais d'une mutualisation des projets et des moyens. La Région Aquitaine a joué un rôle moteur en finançant en 2009 une étude permettant de structurer la mutualisation de l'association, et la Région Midi-Pyrénées a financé cette structure à partir de 2010. La FIMOC a porté le projet d'une plateforme d'échange de contenus audiovisuels et a été le moteur d'une mutualisation de programmes.

Description :

Afin de continuer de développer les projets de mutualisation et d'éviter les distensions qui se sont fait jour ces dernières années entre les différents opérateurs sur la forme et le contenu des émissions, certains opérateurs suggèrent un plus grand cadrage de la Région concernant ses aides.

Le retrait de certains opérateurs ou projets de la FIMOC ont montré la fragilité de cette fédération et du projet de mutualisation qu'elle porte.

Objectifs :

- Augmenter la capacité des médias à produire et à diffuser des programmes en occitan
- Augmenter la qualité des programmes en langue occitane
- Soutenir la professionnalisation des radios et médias d'expression occitane

Mesure :

La Région pourra favoriser l'échange et la mutualisation des programmes dans les critères de subvention et soutenir la production d'émissions radiophoniques de qualité en occitan.

Cible : les radios et médias produisant des programmes et articles en occitan, les fédérations de médias.

Indicateur annuel de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5

Facilité de mise en place : 3,33/5

Qualité des résultats obtenus : 3,66/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,66/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,2/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Développer la création et la production audiovisuelles en occitan

Contexte :

La Région, dans le cadre de la mise en œuvre du précédent Schéma, a participé à la création de Ôc tele, web télévision occitane interrégionale, conventionnée avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel ce qui ouvre le droit au financement du Centre National de la Cinématographie (CNC) pour les producteurs diffusant sur cette chaîne.

La Région soutient aussi, entre autres, de façon régulière, le Collectif Dètz et la société de production Piget Prod pour des productions audiovisuelles en occitans.

Description :

Il pourrait être envisagé de soutenir la création et la production audiovisuelles en langue occitane dans un sens large, donc les programmes de stock (documentaires, programmes de fiction ou d'animation, longs-métrages...), qui peuvent éventuellement accéder aux aides du CNC, mais aussi les programmes de flux (émissions d'information, pour enfants, musicales, sportives, jeux, télé-réalité...), qui n'ont pas de financement public spécifique.

Afin de toucher un public plus large et contribuer à la sensibilisation et à l'information de la population, il serait souhaitable d'œuvrer aussi, en lien avec les autres Régions, pour une augmentation des émissions en occitan et sur l'occitan dans les médias francophones. La réalisation d'une étude des pratiques médiatiques des publics cible pourrait être utile pour prioriser les supports qui y correspondraient le plus. De la même façon, il serait important de favoriser l'émergence de films en occitan dans les festivals de cinéma au niveau national et international. L'exemple de Fifigrot, le premier festival « francophone » à intégrer des films occitans dans sa programmation, c'est un début à développer.

Objectifs :

- Augmenter significativement la quantité et la qualité des programmes audio-visuels en langue occitane,
- Augmenter la visibilité des productions audiovisuelles occitanes,
- Permettre une diffusion large des productions occitanes,
- Augmenter la qualité des programmes diffusés sur les chaînes de télévision.
- Participer à l'information des habitants de la région et des autres régions de l'aire occitane,
- Augmenter la visibilité de l'occitan, y compris d'un point de vue international,

Mesure :

La Région pourra soutenir des projets de création et de production audiovisuelle en occitan : elle pourra continuer de soutenir le projet structurant de télévision sur Internet interrégionale ; elle pourra œuvrer pour une augmentation des émissions en et sur l'occitan dans les médias francophones ; par ailleurs, par son action, elle visera à renforcer le lien entre réalisateurs et producteurs, afin notamment d'augmenter la diffusion des œuvres produites.

Elle pourra favoriser une réflexion autour de l'intérêt d'un fonds interrégional d'aide à l'audiovisuel occitan.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- publics touchés par les productions.
- Quantité de productions propres et productions diffusées sur le site de la chaîne
- Nombre de projets soutenus

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

␣ Oui " Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,4/5

Facilité de mise en place : 3,8/5

Qualité des résultats obtenus : 3,6/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,85/5

Mesure prioritaire : Oui Non

c) Développer la presse écrite d'expression occitane et la présence de l'occitan dans la presse en général

Contexte :

Comme il a été constaté dans le précédent Schéma, la structuration de la presse écrite en occitan tient à la bonne formation des journalistes qui y travaillent et à la création de solides supports de diffusion. Les médias occitans, notamment la presse écrite, assurent une part de leur financement par le biais de la publicité. Ainsi, les opérateurs des médias occitans regrettent que les campagnes de publicité lancées par les collectivités territoriales soient le plus souvent diffusées sur les seuls médias régionaux francophones. La Région a donc financé, très sporadiquement, la presse écrite d'expression occitane (*La Setmana*, en premier lieu) par le biais de la publicité. Ce mode de financement serait à pérenniser et à structurer, dans le but de nouer un partenariat régulier entre les institutions et les médias occitans.

Également, il semblerait nécessaire d'aider à la constitution d'une réelle offre de presse écrite en occitan de tout type, notamment de magazines. Dans le schéma précédent, la Région s'est engagée à favoriser la création, le fonctionnement et la diffusion d'une revue de critique artistique et littéraire en occitan. L'Institut d'Études Occitanes de Haute-Garonne a lancé fin 2013 un projet expérimental de revue consacrée à la critique artistique. Ce projet porte le nom de Vam.

Objectifs :

- Aider les organismes de presse d'expression occitane
- Augmenter la visibilité et le nombre de lecteurs de la presse occitane
- Diversifier l'offre de presse écrite en langue occitane
- Contribuer aux campagnes d'information et sensibilisation à la langue et à la culture occitanes
- Permettre une meilleure compréhension des enjeux de l'occitan

Mesure :

La Région pourra envisager la constitution de partenariats avec les principaux opérateurs des médias occitans (radio, presse écrite) afin de leur assurer un financement par le biais de la publicité.

La Région proposera à chaque collectivité associée de s'engager à diffuser la presse occitane dans les organes relevant de sa compétence (bibliothèques départementales, MJC, centre de loisirs...) et de commander des articles à la presse occitane, afin d'alimenter ses journaux.

Cible : presse écrite d'expression occitane

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5

Facilité de mise en place : 3,5/5

Qualité des résultats obtenus : 3,33/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4/5

Mesure prioritaire : Oui Non

d) Soutenir le portail internet interrégional dédié à la langue et à la culture occitanes

Contexte :

En 2009, le Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) a mis en place, avec le soutien de la Région Languedoc-Roussillon, un portail Internet à vocation interrégionale dédié à la langue et à la culture occitanes (La Pòrta d'Oc). Le site permet l'accès à environ 2000 sites en occitan. Dans les années à venir, il deviendra la composante « actualité et diffusion de la création actuelle » du projet Occitanica, en cours de conception avec l'Estivada de Rodez.

Objectifs :

- Augmenter la visibilité de l'occitan sur Internet
- Renforcer la visibilité des grandes politiques régionales et interrégionales envers l'occitan

Mesure :

La Région pourrait initier un partenariat officiel avec le CIRDOC par le biais d'une convention qui mettra en œuvre une synergie interrégionale de projets et de moyens.

Cible :

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 1/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,4/5

Mesure prioritaire : Oui Non

e) Développer la présence de l'occitan sur le site Internet de la Région

Contexte :

Le site Internet de la Région est un outil important pour le développement de la langue et de la culture occitanes. Dans le cadre du Schéma précédent, la Région s'est engagée à développer la présence de l'occitan sur son site Internet.

Actuellement, il n'existe qu'un petit nombre de pages en langue occitane sur le site de la Région. Afin d'augmenter la visibilité de la politique régionale à la fois pour les occitanophones et pour les occitanophiles, il paraît nécessaire d'augmenter le nombre de pages en langue occitane. Le site patrimoine de la Région est en cours de traduction en occitan.

Objectifs :

- Contribuer aux campagnes d'information et sensibilisation à la langue et à la culture occitanes,
- Augmenter la visibilité de la politique régionale envers l'occitan,
- Faire du site Internet de la Région un support de la politique régionale de développement de l'occitan.

Mesure :

La Région intégrera plus fortement l'occitan dans les sites de la Région (dont www.midipyrenees.fr) ainsi que sur les réseaux sociaux.

Cible :

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre d'articles et de modules bilingues
- nombre de pages consultées

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3/5

Facilité de mise en place : 2,5/5

Qualité des résultats obtenus : 3,25/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,16/5

Mesure prioritaire : Oui Non

f) Inciter les partenaires et organisations subventionnées à mettre en place une communication bilingue

Contexte :

Cette mesure, déjà présente dans le Schéma précédent, proposait que les actions subventionnées au titre de « la langue et de la culture occitanes » valorisent et utilisent l'occitan de façon visible et en bonne proportion, notamment pour les sites Internet et les documents destinés au grand public (revues, agendas, tracts, affiches...), le but étant d'augmenter la visibilité de l'occitan dans la société et de servir d'exemple.

Alors qu'ils étaient soumis à des critères incitatifs, les organismes subventionnés au titre de la langue et de la culture occitanes doivent désormais se conformer à des critères plus stricts afin d'obtenir un soutien de la Région (pièces à fournir pour mandatement des subventions). Ils doivent ainsi intégrer des critères de communication, y compris l'engagement à valoriser l'occitan et à utiliser la langue occitane dans leurs communications externes, dont leurs sites web.

Objectifs :

- Augmenter la visibilité de la langue occitane dans la société,
- Faire de l'occitan une langue de communication pour les actions aidées au titre de la promotion de la langue et de la culture occitanes,
- Relier plus fortement promotion de la langue et promotion de la culture,
- Faire des structures aidées au titre de la langue et de la culture occitanes les pionniers en matière d'utilisation de l'occitan et du multilinguisme.
- Afficher la volonté régionale envers l'occitan et la diversité culturelle à l'ensemble de ses partenaires,
- Inciter ceux-ci à s'intéresser à la question de l'occitan, de la diversité culturelle et du multilinguisme.

Mesure :

L'action régionale visera à pérenniser la conditionnalité des aides régionales pour l'occitan (langue et culture) à une valorisation de la langue occitane dans la communication externe, dont les sites web, et à évaluer la bonne application des engagements par les partenaires. Elle étudiera les possibilités d'élargir l'incitation à la valorisation de l'occitan aux autres opérateurs non soutenus au titre de l'occitan ;

Cible : partenaires et organismes subventionnés par la Région

Indicateurs annuels de l'action :

- Nombre d'articles et de modules bilingues dans les outils de communication des opérateurs soutenus par la Région

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,33/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 2,66/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,33/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,83/5

Mesure prioritaire : Oui Non

3.3.2 Développer la présence de l'occitan dans les secteurs de l'économie et du tourisme

a) Intégrer la dimension occitane pour les grands sites et les Parcs naturels régionaux

Contexte :

Plusieurs projets sont déjà menés par la mission culture et langue occitanes en collaboration avec d'autres services de la Région afin de favoriser l'intégration de la dimension occitane dans l'activité touristique. La langue et la culture occitanes constituent un élément stratégique de valorisation du territoire. Il serait souhaitable de mettre en place une réelle cohésion en interne grâce à une communication inter-service sur les projets à venir. Cette démarche permettrait à l'occitan d'être intégré en amont dans les projets et en conséquence d'accroître sa prise en compte de façon transversale.

Des travaux sont actuellement en cours au sein du Conseil régional, afin de développer la prise en compte de la langue et de la culture occitanes dans les Grands sites de Midi-Pyrénées. D'autre part, les Parcs naturels régionaux du territoire régional se sont également saisis de cette question, avec le soutien de la Région. Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc, par exemple, est certifié « Òc per l'occitan ». Les PNR des Pyrénées ariégeoises et des Grands Causses sont en cours de réflexion et de définition d'une politique territoriale de développement de l'occitan. Le PNR des Causses du Quercy mène depuis 2014 des actions territoriales de développement de l'occitan tout au long de l'année.

L'Amassada de Midi-Pyrénées (groupe de travail sur l'économie et le tourisme) a étudié la mise en œuvre d'une politique touristique s'appuyant sur la langue et la culture occitanes. Le Conseil Général du Tarn a édité, en partenariat avec l'ISTHA (Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation), l'Université de Toulouse et les associations culturelles occitanes tarnaises, un livret sur le tourisme culturel occitan dans le Tarn. En outre, des associations comme l'Agence de Développement Occitan du Tarn ou l'IEO (dans le cadre de l'Agència, occitan - économie et tourisme) œuvrent dans la région pour une valorisation de l'occitan au sein de l'économie et du secteur touristique.

Description :

Il s'agit de développer l'intégration de la dimension occitane des territoires de la région aux travers des actions menées en particulier par les Grands sites et les PNR de la région.

Une réflexion pourra être menée pour l'intégration des personnes en charge de l'occitan pour le compte de la Région dans le comité de pilotage Grands Sites Midi-Pyrénées. Par ailleurs, pourra être encouragée la collaboration avec le Comité Régional du Tourisme de Midi-Pyrénées afin de créer des projets touristiques en lien avec le patrimoine occitan.

Objectifs :

- Développer la présence de l'occitan dans le secteur du tourisme ;
- Stimuler une adhésion la plus large possible des acteurs à l'intégration de la dimension « occitane » interne et externe au Conseil régional ;
- Augmenter la visibilité de la langue et de la culture occitanes ;
- Favoriser l'émergence de projets touristiques en lien avec le patrimoine occitan ;
- Renforcer le positionnement territorial de la région autour de valeurs singulières ;
- Accroître l'attractivité de la région auprès des touristes ;
- Favoriser une mobilisation des acteurs du tourisme internes à la Région.

Mesure :

L'action régionale, dans le cadre d'une transversalité accrue entre les différents services concernés de la Région, soutiendra les initiatives visant au développement de la dimension occitane dans ses politiques touristiques.

Cible : touristes, services de la Région, opérateurs touristiques.

Indicateurs annuels de l'action :

- Nombre de projets menés par le comité de pilotage Grands Sites de Midi-Pyrénées
- Nombre de projets soutenus

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

“ Oui p Non

Mesure prioritaire :

p Oui “ Non

b) Développer la visibilité de l'occitan dans les campagnes de communication des opérateurs du tourisme

Contexte :

Les agents et structures mobilisées sur les questions touristiques ont un rôle manifeste en terme de valorisation de la personnalité singulière des territoires sur lesquels ils évoluent. Les acteurs touristiques de la région, qu'ils soient du secteur public ou privé, peuvent ainsi être mobilisés par la valorisation du patrimoine culturel occitan qui est un des marqueurs forts du territoire régional, comme l'exprime l'audit identitaire commandé en 2004 par le Comité Régional du Tourisme. Il s'agit notamment, afin d'engendrer cette prise de conscience, que la Région se dote d'une cohérence réelle en matière de mise en valeur de sa personnalité occitane.

La Région pourrait tenir le rôle d'initiatrice et de coordinatrice des projets et de la démarche dans le domaine touristique afin de susciter les initiatives des différentes parties prenantes. Pour ce faire, des actions de sensibilisation pourraient être menées auprès des opérateurs du tourisme afin de favoriser l'impulsion de nouveaux projets inscrits dans une démarche commune.

Description :

L'objectif final est que la langue et la cultures occitanes soient présentes et prises en compte dans les campagnes de communication des différents opérateurs du tourisme, qu'il soient publics ou privés.

Une information de la Région à toutes ces sociétés, avec indication des ressources disponibles et des organismes qui proposent un accompagnement dans cette démarche pourrait être proposée. L'IEO, par exemple, développe des lexiques thématiques adaptés pour aller au contact des acteurs de l'économie du sport. L'édition de lexiques pourrait également être mise à l'étude afin de donner vie à des adaptations (intégration de logos, vocabulaire) ou à des déclinaisons plus ludiques au service des opérateurs du tourisme.

Mesure :

Le Conseil Régional veillera, dans le cadre de son partenariat avec le Comité Régional du Tourisme et les Offices de tourisme de la région, mais aussi au travers de ses propres outils (Schéma Régional d'Orientation pour le Développement du Tourisme et des Loisirs) à valoriser le patrimoine immatériel occitan. Il pourra aussi soutenir la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès des opérateurs du tourisme afin de favoriser l'intégration de la dimension occitane dans leurs campagnes de communication .

Objectifs :

- Augmenter la prise en compte du patrimoine occitan dans le secteur touristique ;
- Renforcer un positionnement singulier de la région de par une caractéristique qui lui est propre ;
- Augmenter la visibilité de la langue et de la culture occitanes dans la société et auprès des publics extérieurs à la région ;
- Développer la présence de l'occitan dans les campagnes de communication ;

Indicateurs annuels de l'action :

- Intégration de l'occitan dans le Schéma Régional d'Orientation pour le Développement du Tourisme et des Loisirs
- Intégration de l'occitan dans le Schéma Régional de Développement Economique
- Nombre de campagnes de communication ayant intégré la langue et la culture occitanes

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

“ Oui p Non

Mesure prioritaire :

p Oui “ Non

c) Valoriser l'emploi occitan et développer la communication autour des offres d'emploi

Contexte :

Les métiers nécessitant des compétences linguistiques et/ou culturelles en occitan représentent une niche encore limitée, mais sont en nombre régulièrement croissant comme l'atteste le rapport annuel du service de l'emploi (Servici de l'Emplec : www.emplec.com) géré par l'IEO. Cependant, le nombre de personnes sur le marché du travail ayant la compétence en occitan s'avère aujourd'hui largement insuffisant au regard de la demande de personnes qualifiées dans ce domaine, d'où la nécessité de travailler à une meilleure diffusion des offres d'emploi auprès des personnes compétentes d'une part, et de permettre d'améliorer les formations à la langue occitane d'autre part.

Description :

Le site emplec.com propose des offres d'emploi, des services et des fiches méthodologiques à destination des employeurs et des demandeurs d'emploi. Très complet, le site propose certains articles en occitan et d'autres en français, selon le public visé (annonces en occitan, fiches méthodologiques en français).

En 16 mois, 192 annonces d'emploi nécessitant une compétence en occitan avaient été postées sur le « servici de l'emplec ». En 2013, ce sont 141 emplois qui ont été recensés, mais presque exclusivement (94 %) pour des besoins en enseignement ou de services aux personnes ou aux collectivités.

Objectifs :

- Valoriser et diffuser l'emploi occitan
- Soutenir l'IEO dans son ambition de développer le site emplec.com afin de lui donner envergure et visibilité
- Développer une application pour smartphone notamment.
-

Mesure :

La Région pourra soutenir les opérateurs qui développent la communication autour des offres d'emploi et qui valorisent l'emploi occitan.

Cible : employeurs et demandeurs d'emploi.

Indicateurs annuels de l'action :

- Nombre et qualité des emplois recensés.
- Satisfaction des usagers,
- taux de pénétration de l'outil (proposition de mises en relation concluante effective)

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 3,66/5

Facilité de mise en place : 3,33/5

Qualité des résultats obtenus : 3,66/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 4/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,5/5

Mesure prioritaire : Oui Non

d) Valoriser et diffuser les compétences en occitan

Contexte :

La Région a soutenu la mise en place d'un service des « pages jaunes » dédié aux compétences liées à la langue et à la culture occitanes principalement axé sur la tenue d'un site Internet et appelé : « paginas occitanas ». L'attrait du site pourrait cependant être accru par une amélioration de son interface et de sa lisibilité. En outre, son référencement sur le réseau Internet doit être amélioré ainsi que son nombre d'entrées qui doit tendre vers encore plus d'exhaustivité.

Il convient en outre de rappeler le rôle en matière de légitimation que peuvent apporter les Institutions publiques dans ce domaine.

Objectifs :

- Permettre une meilleure visibilité et une meilleure diffusion des compétences liées à la langue et à la culture occitanes ou en langue et culture occitanes,
- Indexer dans une base de données accessible gratuitement l'ensemble des opérateurs ayant des compétences liées à la langue et à la culture occitanes ou en langue et culture occitanes,
- Disposer de données objectives sur le monde économique et culturel lié à la langue et à la culture occitanes.

Mesure :

La Région pourra intervenir afin d'améliorer ou de constituer un ou des outils de diffusion des compétences occitanes.

Elle pourra réfléchir à identifier les institutions qui pourraient participer à la valorisation de la compétence en occitan et à la création ou redéfinition d'emplois impliquant la compétence en occitan.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels :

- nombre de visites sur le site
- nombre de structures référencées
- nombre de mises en relation effectuées.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2,66/5

Facilité de mise en place : 2,66/5

Qualité des résultats obtenus : 2,33/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,5/5

Mesure prioritaire : Oui Non

3.3.3 Augmenter la visibilité de la langue dans l'espace public

a) Mettre en place une signalétique bilingue français-occitan dans la Région

Contexte :

La mise en œuvre d'une signalisation bilingue contribue à renforcer la personnalité d'une région. Les opérations menées notamment en Pays basque et en Bretagne ont permis de renforcer le positionnement de ces territoires, à la fois auprès de leurs habitants que du public extérieur, avec des répercussions au niveau touristique.

Description :

Les édifices relevant de la compétence de la Région regroupent principalement les bâtiments de la Région (Hôtel de Région et annexes), les lycées et les Trains Express Régionaux (TER). Ainsi, l'intégration de la langue occitane au transport régional de voyageurs pourrait être étudiée (diffusion d'une annonce bilingue, présence de documents de valorisation de la culture occitane dans les wagons...). Également, les panneaux de signalétique des lycées pourraient progressivement être rendus bilingues lors de leur remplacement, afin de minimiser les coûts.

Parallèlement, le label linguistique et culturel mis en place par l'IEO (« Oc per l'Occitan ») et visant les entreprises et les collectivités publiques demande la mise en place d'une signalétique bilingue (communication, bâtiments, étiquetage) pour toutes les structures et institutions labellisées.

Objectifs :

- Augmenter la visibilité de la langue occitane de la région afin de contribuer à son positionnement territorial ;
- Contribuer à une prise de conscience des Midi-Pyrénéens et des personnes extérieures de passage dans la région de sa personnalité singulière,
- Sensibiliser les habitants et les personnes de passage au fait multilingue ;
- légitimer la langue et la culture occitane.

Mesure :

La Région, interviendra, dans la mesure de ses moyens, sur la mise en œuvre d'une signalétique occitane dans les TER et les lycées. Les autres collectivités territoriales et structures de droit privées pourront être sollicitées, dans le cadre de la politique publique partenariale, afin de s'engager également dans une démarche similaire ;

Cible : les Midi-Pyrénéens et les personnes de passage dans la Région

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets
- enquêtes de satisfaction

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 1,33/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 1,33/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 1/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,8/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Valoriser la toponymie occitane

Contexte :

La mise en place d'une signalétique bilingue est une compétence partagée par la commune (panneaux d'entrée et de sortie, plaques de rues, transports en commun), par le Conseil Général (signalisation routière, chemins touristiques ect.) et par la Région (lycées, TER...) et par l'État (routes nationales, édifices nationaux...). Cette question a été évoquée au sein de l'Amassada (groupes de travail sur la toponymie et sur l'économie et le tourisme). Une meilleure prise en compte de la valorisation de la toponymie occitane pourrait être opérée puisque la grande majorité de la toponymie et de la micro-toponymie de la région sont d'origine occitane. D'autres territoires, comme la Bretagne, le Pays Basque, les Pyrénées-orientales etc. se sont lancés dans des travaux de récupération de la toponymie et de signalisation bilingue afin de se singulariser et de permettre une meilleure identification, notamment à l'international.

Description :

L'IEO a développé une base de toponymes occitans, qui devrait à présent s'orienter vers les micro-toponymes. La proposition est de pouvoir officialiser les noms et surtout les mettre à la disposition du grand public et des collectivités territoriales par des outils simples. Afin de prolonger ce travail, fastidieux en ce qui concerne les micro-toponymes, il devrait être possible, par exemple, de mettre en place des conventions entre différentes collectivités territoriales volontaires, et/ou l'IEO et l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) afin de procéder à une étude de la toponymie et par la suite à une signalisation bilingue, afin de définir le rôle et les domaines d'intervention de chacun (la participation d'étudiants en géographie et en langues, bénéficiaires le cas échéant de bourses pour intervenir dans ces projets, pourraient être mise à l'étude).

Objectifs :

- clarifier la répartition des compétences entre les partenaires institutionnels ;
- Contribuer à constituer des outils utilisables par les opérateurs et les collectivités territoriales ;
- Développer la visibilité de la langue occitane afin de contribuer à sa socialisation ;
- Contribuer à la valorisation du patrimoine occitan de la Région ;
- Renforcer la personnalité et l'identité de Midi-Pyrénées.

Mesure :

Par son action la Région cherchera :

- A soutenir le cas échéant les outils propres à aider à la connaissance et à la diffusion des toponymes occitans, en particulier auprès des autres collectivités territoriales et de l'IGN ;
- À contribuer à clarifier si nécessaire les compétences de chaque partenaire institutionnel afin d'inciter au développement d'une signalétique bilingue, sur la base du volontariat, à l'ensemble des collectivités territoriales de la région.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

Ⓟ Oui ☐ Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 1,5/5

Facilité de mise en place : 2/5

Qualité des résultats obtenus : 1,5/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 1,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,6/5

Mesure prioritaire : Oui Non

3.3.4 Développer les initiatives institutionnelles de socialisation de la langue

a) Sensibiliser le personnel de la Région et les élus

Contexte :

Un des objectifs du précédent schéma étant de mettre en place progressivement une sensibilisation généralisée des Midi-Pyrénéens à la langue et à la culture occitanes et à ses enjeux, la Région s'est engagée à montrer l'exemple appliquant cette action dès 2008 à l'ensemble de ses personnels. Cependant, cette mesure n'a pas pu être mise en œuvre.

Objectifs :

- Contribuer à l'information et à la sensibilisation des personnels de la Région à la langue et la culture occitanes ;
- Favoriser la transversalité de la prise en compte de l'occitan au sein des politiques régionales ;

Mesure :

Une sensibilisation généralisée à la langue et à la culture occitanes pourra être organisée pour l'ensemble des agents de la Région Midi-Pyrénées.

Cible : personnel de la Région, élus

Indicateurs annuels de l'action :

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2,33/5

Facilité de mise en place : 3,5/5

Qualité des résultats obtenus : 3/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,5/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,83/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Favoriser la langue et la culture occitanes dans les initiatives publiques et privées

Contexte :

En 2008, l'Institut d'Études Occitanes (IEO) a créé le label « Òc per l'occitan », qui a pour but de valoriser les organismes qui emploient l'occitan dans le cadre de leur activité professionnelle et rendent ainsi la langue présente dans l'économie.

Le label rassemblait en 2010 environ 160 organismes labellisés (commerçants, artisans, associations, professions libérales...). Au 13 janvier 2014, 235 structures étaient labellisées sur l'ensemble de l'Occitanie, et la mise en place du label a permis de mener des actions de communication lors de la tenue annuelle du Salon International de la Qualité Alimentaire (SISQA) qui se tient chaque année en décembre au Parc des expositions à Toulouse.

Par ailleurs, une labellisation « Òc per l'occitan » destinée aux collectivités locales, incitant à développer l'utilisation de l'occitan dans la vie publique, avait été élaborée d'après les travaux de l'Amassada (groupe de travail sur l'économie et le tourisme piloté par le Conseil Général du Tarn). L'extension du label aux collectivités publiques permettrait de rendre visible leur engagement et agirait comme un marqueur de qualité et d'identité.

Objectifs :

- Contribuer à la constitution d'un vrai réseau économique et institutionnel des structures labellisées (rencontres annuelles, mise en réseau de solidarité, etc.) en liaison avec les services de la région ;
- Améliorer l'accompagnement des structures labellisées ;
- Accroître la visibilité et le dynamisme du développement de l'occitan ;
- Inciter les entreprises ou les collectivités à valoriser l'occitan et leur procurer une reconnaissance officielle ;

Mesure :

L'action régionale visera à poursuivre la réflexion avec l'IEO au sein de l'Amassada au sujet de l'extension du champ d'application du label « Oc per l'occitan » afin de lui donner une vraie assise territoriale. Afin d'étendre son champ d'application, elle pourra relancer la labellisation des collectivités territoriales et des structures de droit privé, en priorisant la prospection sur celles qui semblent le plus mobilisées. La Région pourra soutenir aussi le développement d'une application pour Smartphone avec géolocalisation des structures labellisées.

Cible : organismes publics ou privés qui emploient l'occitan dans le cadre de leur activité professionnelle

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de labels délivrés ;
- nombre d'événements, de produits ou de campagnes de communication où la langue est utilisée par une entreprise.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013

↳ Oui " Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 2,75/5

Facilité de mise en place : 3/5

Qualité des résultats obtenus : 3,33/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 2,75/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 3,83/5

Mesure prioritaire : ↳ Oui " Non

3.3.5 Valoriser la langue à travers des festivals et autres manifestations culturelles

a) Développer les festivals d'expression occitane et la présence de l'occitan dans les festivals en général

Contexte :

Les colloques, festivals et manifestations culturelles occitanes sont un marqueur important de la personnalité culturelle de la région. Ils intéressent un nombre toujours croissant de personnes comme peuvent en témoigner les grands festivals et les évènements organisés par de nombreuses associations culturelles.

La Région soutient les festivals qui ont une composante occitane majoritaire. Par ailleurs, elle a inscrit une incitation à la programmation d'artistes d'expression occitane dans ses critères d'intervention au titre des festivals.

Objectifs :

- Renforcer la personnalité de Midi-Pyrénées ;
- Améliorer la diffusion des artistes d'expression occitane ;
- Susciter les créations dans les domaines des industries culturelles et des arts et spectacles vivants.

Mesure :

La Région pourra participer au financement des festivals dédiés à la langue et de la culture occitanes. Également, elle pourra inciter tout autre festival bénéficiant de son soutien à intégrer la dimension occitane dans son projet.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets soutenus ;
- fréquentation des projets.

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 4/5

Facilité de mise en place : 4,25/5

Qualité des résultats obtenus : 3,75/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,75/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,71/5

Mesure prioritaire : Oui Non

b) Développer les manifestations culturelles et sportives d'expression occitane et la présence de l'occitan dans les manifestations culturelles en général

Contexte :

Afin de conforter et de développer la personnalité de la Région, la compréhension des enjeux liés à l'occitan et les pratiques culturelles en Midi-Pyrénées, la Région a organisé des colloques et manifestations culturelles occitanes.

La Région soutient par ailleurs de nombreux événements culturels tout au long de l'année dans le cadre de son soutien aux projets de développement des actions de proximité.

Objectifs :

- Renforcer la personnalité de Midi-Pyrénées ;
- Améliorer la visibilité de la langue et de la culture occitanes ;
- Créer du lien social par la langue et la culture occitanes ;
- Renforcer l'usage social de la langue occitane ;
- Provoquer discussions et réflexions sur les enjeux de l'occitan et du multilinguisme.

Mesure :

La Région se positionne dans une démarche de continuité dans son soutien à la vie culturelle d'expression occitane. Ainsi, elle poursuivra les actions de soutien aux événements culturels et sportifs autour de la langue et de la culture occitanes en vue de donner une plus grande visibilité à son engagement et une plus grande efficacité au développement de l'occitan.

Elle veillera également à ce que continuent d'être régulièrement organisés des colloques sur les enjeux de l'occitan et du multilinguisme.

Cible : tous publics

Indicateurs annuels de l'action :

- nombre de projets soutenus
- fréquentation des projets

Mesure présente dans le SRDO 2008-2013 Oui Non

Si oui, évaluation obtenue en 2014 :

Atteinte des objectifs fixes : 4/5

Facilité de mise en place : 4,25/5

Qualité des résultats obtenus : 3,75/5

Intérêt des résultats obtenus par rapport aux objectifs généraux fixés : 3,75/5

Pertinence de la mesure en 2014 : 4,71/5

Mesure prioritaire : Oui Non

